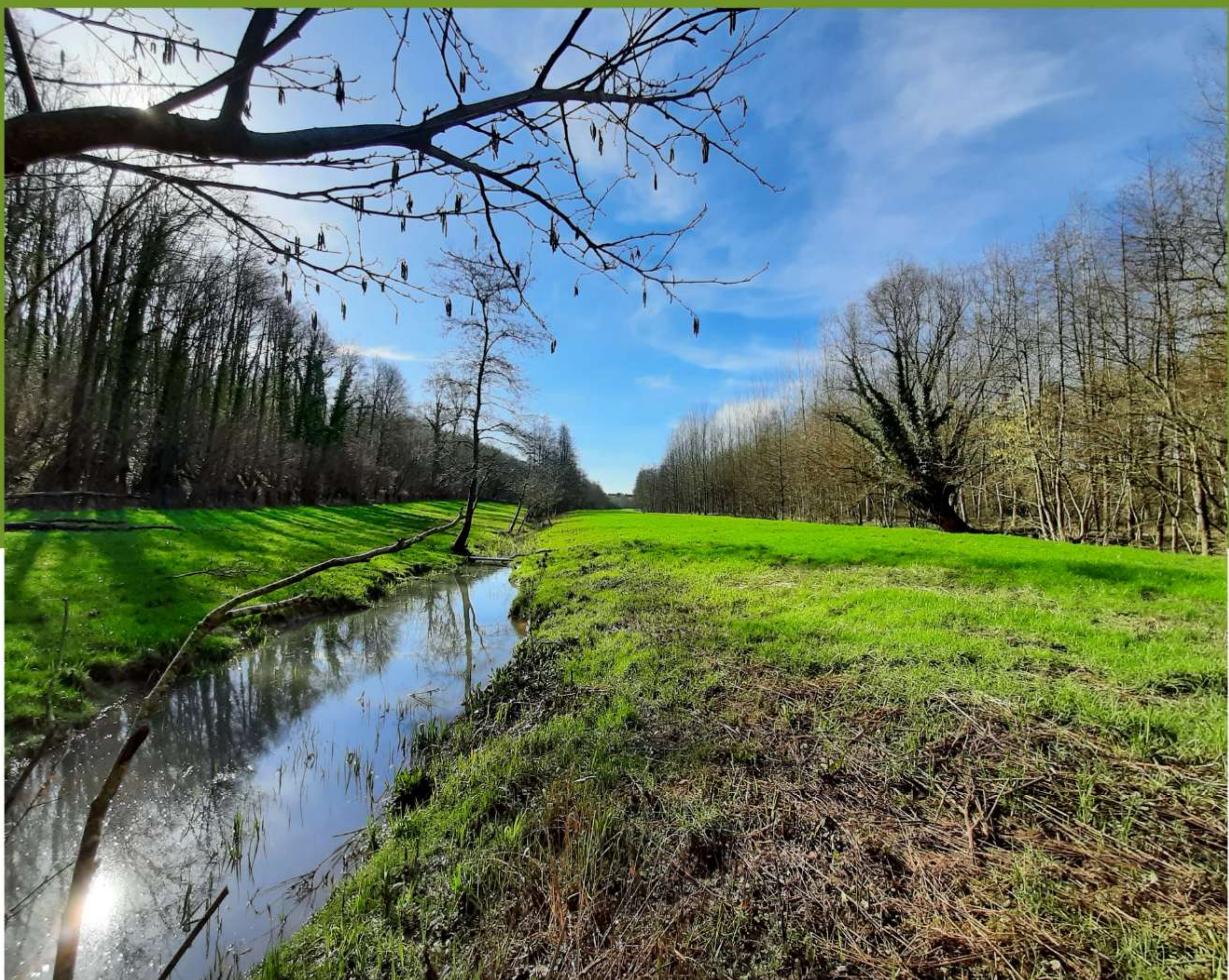

BILAN DU SAGE DE LA LYS



2019-2025

SOMMAIRE

Le bilan du SAGE de la Lys présente l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension des actions et projets menés dans le cadre du SAGE actuel et des perspectives de révision.

Il commence par une présentation générale du SAGE, suivie d'un rappel du contexte initial du SAGE de 2019 et de l'évolution jusqu'à aujourd'hui, permettant de situer les besoins de révision, notamment la mise en compatibilité avec le SDAGE et la première étape indispensable à la révision qu'est le bilan.

Le document détaille ensuite les besoins identifiés pour cette révision, en mettant l'accent sur la mise en œuvre opérationnelle des dispositions du SAGE, leur degré d'avancement et les points nécessitant un suivi particulier. La méthodologie employée pour l'élaboration du bilan est présentée afin de clarifier les choix d'analyse et les sources d'information utilisées. Un retour est ensuite fait sur la mise en œuvre du Programme d'Actions et de Gestion Durable (PAGD), d'abord de manière synthétique dans le document principal, puis de façon détaillée dans les livrets projets et actions, en montrant les liens entre chaque projet et les dispositions et sous-dispositions du SAGE qu'il met en œuvre. Le bilan examine également la mise en œuvre du règlement du SAGE, avant de conclure sur les principaux points forts du SAGE et les éléments de vigilance à prendre en compte pour les prochaines étapes de sa révision.

L'ensemble du document est conçu pour être lu d'abord dans sa version principale afin de saisir le contexte global, puis complété par les livrets projets pour explorer les actions et mesures spécifiques selon les enjeux identifiés.

EXPLICATION DE L'ORGANISATION DU BILAN

Le bilan se compose d'un **document principal** et de **livrets projets et actions** permettant d'entrer dans le détail. Voici comment il est structuré et comment le lire :

Document principal

Le document principal regroupe tous les éléments nécessaires à la compréhension globale du bilan et de la révision du SAGE. Il contient :

- ❖ Une **introduction sur ce qu'est un SAGE**
- ❖ Une **mise en contexte** expliquant les **besoins de révision** : explication de la mise en compatibilité avec le SDAGE, et les **besoins du bilan** : première étape de toute révision du SAGE.
- ❖ La **méthodologie utilisée pour ce bilan.**

Mise en œuvre du PAGD

- ❖ La mise en œuvre du PAGD est présentée de manière synthétique dans le **document principal**.
- ❖ Les **livrets projets et actions** détaillent les projets correspondant aux enjeux 1 à 5.
- ❖ Chaque projet est relié aux dispositions et sous-dispositions du SAGE concernées, listées à la fin des livrets.

Comment lire ce bilan ?

- ❖ Commencez par **le document principal** pour comprendre les grandes lignes et le contexte.
- ❖ Ensuite, si un projet particulier vous intéresse, consultez **les livrets projets et actions** pour obtenir des informations détaillées.

Clés de lecture

Pour faciliter la lecture du bilan et la compréhension des projets et actions du SAGE, plusieurs codes et repères sont utilisés.

Couleurs par enjeu

Chaque enjeu est identifié par une couleur spécifique pour repérer rapidement les projets et actions associés :

- ❖ **Enjeu 1 : Gestion de la pollution sur les milieux aquatiques**
- ❖ **Enjeu 2 : Protection des ressources en eau potable (qualité et quantité)**
- ❖ **Enjeu 3 : Préservation et gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité**
- ❖ **Enjeu 4 : Gestion des risques d'inondation**
- ❖ **Enjeu 5 : Gouvernance et communication**

Projets spécifiques à un enjeu

Lorsqu'un projet apparaît en gras et sous la couleur d'un enjeu avec un astérisque (ex. : **PAPI3***), cela indique qu'il se réfère spécifiquement à l'enjeu correspondant à cette couleur.

Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, il faut se référer à l'enjeu correspondant (ex. : **PAPI3* → Enjeu 4**).

État d'avancement dans le document principal

Au début de chaque disposition, avant la synthèse des projets, l'état d'avancement est indiqué selon trois catégories :

NON DÉMARRÉE (~0 %)
PREMIERS PAS (~25 %)
EN COURS (~50 %)
RÉSULTATS VISIBLES (~75 %)

Cet état d'avancement est également lié aux tableaux synthétiques du document principal, qui permettent de visualiser le nombre d'actions associées à chaque disposition et sous-disposition.

À savoir que, à l'inverse d'actions comme dans le cadre du PAPI, les dispositions ne peuvent pas réellement être à 100 % « terminées » étant donné qu'elles donnent davantage de grandes orientations que des objectifs spécifiques et définis à atteindre. Ainsi, cet état d'avancement donne une idée des efforts mis dans chacune des dispositions, afin de visualiser quelles dispositions sont les plus traitées

Organisation des livrets projets

Les livrets sont organisés par enjeu, avec pour chaque projet des détails sur ses objectifs et ses résultats.

Un projet peut concerner plusieurs dispositions, c'est pourquoi la liste des dispositions et sous-dispositions associées est systématiquement fournie, ce qui illustre également la transversalité des actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE.

Lorsqu'une disposition apparaît en gris et italique (voir ex. ci-dessous), cela signifie que le projet ou l'action prévoit d'agir sur cette disposition, mais que l'action précise n'a pas encore été entamée.

Sous-disposition 1.1.4 Encourager le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du SAGE

SIGLES

AAC	Aire d'Alimentation de Captage
AEAP	Agence de l'Eau Artois-Picardie
ANC	Assainissement Non Collectif
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CABBALR	Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Lys-Romane
CALL	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin
CARE	Contrat d'Action pour la Ressource en Eau
CARE+	Coopération transfrontalière pour des Actions pour la Ressource en Eau
CCCA	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
CCHPM	Communauté de Communes du Haut-Pays Montreuillois
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNEC	Champ Naturel d'expansion de crue
COPIL	Comité de Pilotage
COTECH	Comité Technique
CTGC	Commission Thématique Grand Cycle de l'Eau
CTPC	Commission Thématique Petit Cycle de l'Eau
DTMP	Diagnostic Territorial Multi-Pressions
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EBF	Espace de Bon Fonctionnement
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Établissement Public Territorial de Bassin
GEMA	Gestion des Milieux Aquatiques
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
HMUC	Hydrologie, Milieux, Usages, Climat
ILP	Indice Linéaire de Perte
IPR	Indice Poisson-Rivière
ISA	Institut Supérieur d'Agriculture
ORQUE	Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau
PAC	Porter à connaissance
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PEP	Programme d'Études Préalables
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PMAZH	Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PRE	Plan de Restauration Écologique
RCE	Restauration de la Continuité Écologique
REAUZOH	Recensement, cArtographie et sUivi de l'évolution des Zones pOtentiellement Humides
Réseau ONDE	Observatoire National des Débits d'Eau
REUT	Réutilisation des Eaux Usées Traitées
ROE	Retrait des Obstacles à l'Écoulement
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDGEP	Schéma de Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
STRAGEMA	Gestion des Milieux Aquatiques
SYMSAGEL	Syndicat Mixte de SAGE de la Lys
UGE	Unité de Gestion de l'Eau
ZEC	Zone d'Expansion de crue
ZH	Zone humide

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
EXPLICATION DE L'ORGANISATION DU BILAN.....	ii
SIGLES	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	vi
INTRODUCTION	1
1. MISE EN CONTEXTE.....	2
1.1. Périmètre du SAGE et contexte du territoire.....	2
1.2. Contexte de la révision	4
1.3. Méthodologie d'élaboration du bilan	7
2. MISE EN ŒUVRE DU SAGE	9
2.1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....	9
ENJEU 1 – GESTION DE LA POLLUTION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES.....	9
⌚ Objectif n°1 : Limiter la pollution diffuse	9
Disposition 1.1 Réduire les pollutions par les phytosanitaires et les nutriments.....	9
Disposition 1.2 Diminuer le ruissellement, le lessivage et l'érosion des sols.....	12
⌚ Objectif n°2 : Réduire l'impact des rejets	16
Disposition 2.1 Réduire les pollutions générées par les stations d'épuration et les rejets industriels.....	16
Disposition 2.2 Réduire l'impact des rejets de l'ANC (Assainissement Non Collectif).....	18
Disposition 2.3 Diminuer l'impact des rejets des eaux pluviales	19
ENJEU 2 – PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE (QUALITÉ ET QUANTITÉ)	24
⌚ Objectif n°3 : Protéger la ressource en eau et sécuriser l'usage « Alimentation en Eau Potable »	24
Disposition 3.1 Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau	24
Disposition 3.2 Favoriser la solidarité autour de l'eau	27
⌚ Objectif n°4 : Favoriser les économies d'eau	29
Disposition 4.1 Inciter aux économies d'eau	29
Disposition 4.2 Promouvoir la mise en œuvre de techniques alternatives	31
ENJEU 3 – PRÉSERVATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	34
⌚ Objectif n°5 : Reconquérir les aspects écologique et hydromorphologique des milieux aquatiques.....	34
Disposition 5.1 Restaurer et entretenir les cours d'eau et milieux aquatiques.....	34
Disposition 5.2 Favoriser les potentialités piscicoles des cours d'eau	37
Disposition 5.3 Gérer les espèces envahissantes.....	38
⌚ Objectif n°6 : Reconquérir les zones humides	40
Disposition 6.1 Identifier les zones humides.....	40
Disposition 6.2 Préserver et restaurer les zones humides	42
⌚ Objectif n°7 : Gérer la situation d'étiage	43

Disposition 7.1 Améliorer la connaissance des cours d'eau en période d'étiage	43
Disposition 7.2 Concilier les usages	45
⌚ Objectif n°8 : Valoriser les espaces forestiers.....	46
Disposition 8.1 Gérer les espaces forestiers.....	46
Disposition 8.2 Préserver les espaces forestiers.....	46
ENJEU 4 – GESTION DES RISQUES INONDATION	50
⌚ Objectif n°9 : Accompagner la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI	50
Disposition 9.1 Suivre la mise en place du PAPI et de la SLGRI.....	50
Disposition 9.2 Favoriser la communication.....	53
⌚ Objectif n°10 : Améliorer la gestion des inondations.....	54
Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable	54
Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets	57
⌚ Objectif n°11 : Prendre en compte les enjeux du Canal à Grand Gabarit.....	59
Disposition 11.1 Améliorer la gestion du Canal à Grand Gabarit.....	59
ENJEU 5 – GOUVERNANCE ET COMMUNICATION	62
⌚ Objectif n°12 : Garantir la gouvernance autour du SAGE	62
Disposition 12.1: Mettre en œuvre le SAGE.....	62
Disposition 12.2 : Favoriser les échanges autour du SAGE	64
⌚ Objectif n°13 : Capitaliser et diffuser l'information	65
Disposition 13.1: Capitaliser l'information.....	65
Disposition 13.2 : Diffuser le SAGE et ses données.....	65
2.2. Prise en compte et mise en œuvre des règles du SAGE	67
3. ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	69
4. CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LE SAGE DE LA LYS	73
4.1. Points forts	73
4.2. Points de vigilance	74
CONCLUSION	77

INTRODUCTION

La gestion de la ressource en eau est encadrée par de nombreux documents, issus de l'échelle européenne à des échelles plus locales. L'un de ces documents constitue le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le SAGE décline localement le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie, qui définit à l'échelle d'un grand bassin hydrographique des orientations en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques.

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Le SAGE est un outil de planification instauré par la Loi sur l'Eau de 1992. Il constitue un « projet commun pour l'eau » au niveau d'un territoire donné. Il s'inscrit dans un contexte réglementaire européen : la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000.

Le SAGE est un document qui fixe des règles et des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le bassin versant. Il est élaboré par les acteurs locaux et approuvé par l'État, recevant ainsi une portée juridique. Le SAGE est composé de deux éléments : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le Règlement, opposable aux tiers.

L'objectif du SAGE est de restaurer le bon état des cours d'eau et des nappes phréatiques du territoire, dégradé par des pollutions de diverses origines. Le SAGE est élaboré, révisé et suivi par la Commission Locale de l'Eau (CLE), composée des acteurs du territoire (élus, représentants d'usagers, associations, Etat, ...). Parlement Local de l'Eau, elle est un lieu privilégié de concertation, de débat, de décision et de mobilisation des acteurs du territoire.

La CLE, dépourvue de personnalité morale, ne dispose ni de moyens humains ni de moyens financiers. C'est pourquoi le SAGE est porté par une « structure porteuse ».

Le bassin versant de la Lys fait l'objet d'un SAGE. Il est porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Lys, aussi appelé Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL), qui met en œuvre certaines de ses dispositions. Toutefois, c'est l'ensemble des acteurs du territoire qui est chargé de décliner opérationnellement le SAGE (EPCI, communes, représentants des usagers, services de l'Etat, ...).

La genèse du SAGE de la Lys remonte aux inondations des hivers 93/94 et 94/95, durant lesquels environ 50 communes ont été déclarées sinistrées. Les élus locaux ont alors fait le choix de s'engager dans l'élaboration d'un SAGE. Le premier SAGE de la Lys a ainsi été approuvé en 2010. Suite à la révision du SDAGE Artois-Picardie, le SAGE de la Lys est entré en révision le 4 novembre 2015, après cinq années de mise en œuvre. Les documents révisés du SAGE ont été approuvés par arrêté inter-préfectoral en septembre 2019. Le SAGE de la Lys est en phase de mise en œuvre depuis.

La nouvelle révision du SDAGE Artois-Picardie, ainsi que l'émergence de nouveaux enjeux sur le territoire, laissent envisager la nécessité de réviser le SAGE.

Pour qu'un SAGE entre en révision, il est nécessaire d'établir en premier lieu un bilan, qui doit pouvoir évaluer, selon le Guide d'aide à la rédaction et à la mise en œuvre des SAGE - août 2025 :

- ♦ Le fonctionnement de la CLE et sa légitimité ;
- ♦ L'opérationnalité du SAGE à travers le respect de ses règles et dispositions ;

- ♦ La portée du SAGE sur les acteurs locaux : qui a été impliqué dans le SAGE (quelle sphère d'acteurs) ? Qui aurait dû mais n'a pas été sensibilisé ou impliqué ?

Pour ensuite, si cela est nécessaire :

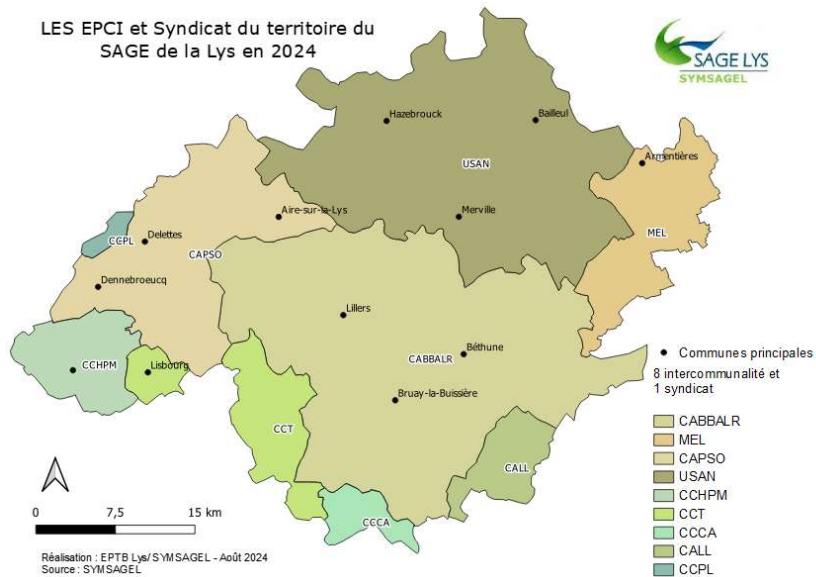
- ♦ Intégrer des nouvelles connaissances et de nouveaux enjeux (adaptation au changement climatique...);
- ♦ Poursuivre, réajuster et renforcer les ambitions du SAGE précédent ;
- ♦ Se fixer de nouvelles ambitions ;
- ♦ Affirmer le rôle du SAGE (concertation, lien à l'aménagement du territoire...).

Le présent document présente le bilan de la mise en œuvre du SAGE de la Lys sur la période 2019-2025.

1. MISE EN CONTEXTE

1.1. Périmètre du SAGE et contexte du territoire

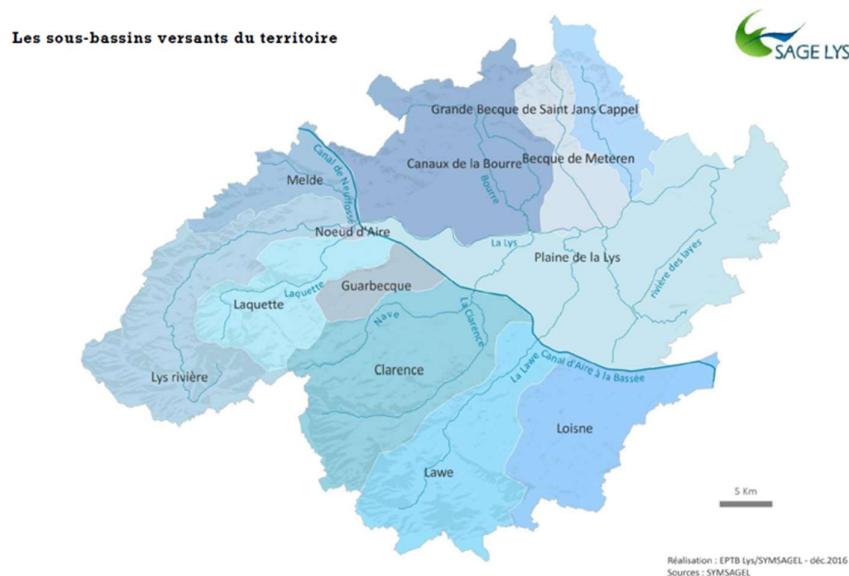
Le SAGE de la Lys est défini sur le bassin versant de la Lys. Ce périmètre a été établi par arrêté inter-préfectoral en 1995.



Ce territoire appartient à la région des Hauts-de-France et se situe sur le bassin Artois-Picardie, au sein du district hydrographique international de l'Escaut. Il s'étend sur les départements du Nord (50 communes) et du Pas-de-Calais (172 communes). Il regroupe 10 intercommunalités, dont l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), qui est un syndicat mixte couvrant les territoires de Cœur de Flandre Agglo et la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL).

Il couvre une surface de 1834 km² pour à peu près 1000 km de cours d'eau, dont le principal est la Lys. La Lys prend sa source à Lisbourg dans les collines de l'Artois à 115 m d'altitude et s'écoule sur 44 km jusqu'à Aire-sur-la-Lys. Elle passe ensuite en siphon sous le Canal à Grand Gabarit qui traverse le bassin versant (canal d'Aire à La Bassée en amont et canal de Neufossé en aval d'Aire sur la Lys), puis devient canalisée. La Lys parcourt 85km en France puis 88km en Belgique avant de se jeter dans l'Escaut à Gand.

La Lys est alimentée par de nombreux affluents tels que la Traxenne, la Laquette, la Melde et la Liauwette pour la partie Lys rivière, la Clarence et la Lawe pour la rive droite de la Lys canalisée, la Bourre, la Meteren Becque et la Becque de St-Jans Cappel pour la rive gauche. Le périmètre est ainsi divisé en 11 sous-bassins versants. En dehors des secteurs amont, le territoire est particulièrement artificialisé, avec un réseau de canaux assez conséquent.



Ce territoire est fortement marqué par l'activité agricole, qui représente 81 % de l'occupation du sol. En 2020, les cultures céréalier es en constituent la part principale (46 %), suivies par les prairies (17 %) et les cultures de pommes de terre (11 %). Il est ainsi majoritairement composé de communes dites rurales (161 communes), bien qu'il intègre également des pôles plus urbanisés tels que Béthune, Aire-sur-la-Lys, Hazebrouck ou Armentières.

Toutefois, selon l'INSEE, 90 % de la population du bassin versant est considérée comme urbaine, mettant en évidence un décalage important entre l'occupation du sol et la typologie de la population. Cette distinction devra être prise en compte dans l'élaboration du prochain SAGE, au regard de l'influence qu'elle peut avoir sur l'appropriation et la perception des enjeux du territoire, tout comme elle l'a été dans le **PEP***.

La gestion de l'eau est à la croisée de nombreux enjeux, concernant à la fois les collectivités et les usagers : gestion des eaux pluviales, du ruissellement et de l'érosion, réduction des pollutions d'origines anthropiques (rejets industriels, pollutions diffuses liées aux pratiques agricoles, rejets issus de l'assainissement collectif et non collectif, ...), préservation de la qualité de l'eau utilisée par les usagers, gestion de la ressource d'un point de vue quantitatif notamment en période de basses eaux, gestion des risques d'inondation importants sur le territoire, préservation des milieux aquatiques qui ont tendance à disparaître en dépit des services qu'ils apportent.

Ces différentes problématiques expliquent la qualité de l'eau mesurée sur le territoire, allant de l'état moyen sur les secteurs les plus ruraux (Lys amont, Lawe amont) à mauvais sur les secteurs les plus artificialisés et urbanisés.

De nouveaux enjeux tendent à émerger autour de la gestion quantitative de la ressource en eau, qui commence à poser des problèmes sur certains secteurs en période de basses eaux, dite d'étiage, et qui aura tendance à s'aggraver à l'avenir avec les impacts du changement climatique.

1.2. Contexte de la révision

Comme indiqué précédemment, le SAGE doit décliner les enjeux et les orientations du SDAGE, et notamment se mettre en compatibilité avec celui-ci à chaque révision. La révision du SAGE en 2019 faisait par ailleurs suite à la révision du SDAGE de 2015.

La dernière révision du SDAGE Artois-Picardie remonte à 2022, et le SDAGE en cours couvre la période 2022-2027. De nombreuses dispositions du SDAGE sont directement adressées aux SAGE et leur demandent de mener un certain nombre de travaux. Certains de ces éléments sont déjà intégrés dans le SAGE de la Lys actuel, tandis que d'autres sont nouveaux et nécessitent de lancer, voire réviser, certaines études ou démarches.

Une analyse des dispositions adressées aux SAGE nécessitant d'intégrer de nouveaux éléments au SAGE a été présentée en CLE en 2022. Un extrait est présenté ci-dessous :

Enjeu A Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides

<p>A-1.2 Vérifier la conformité des installations ANC</p> <p>A-4 Gérer les sols pour limiter les ruissellements</p> <p>A-4.1 Limiter l'impact du drainage</p>	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de la carte des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE)• L'autorité administrative cartographie les coulées boueuses, zonage prescriptif• Le SAGE doit compléter et identifier les secteurs où l'érosion a un impact sur la qualité des milieux• Le SAGE est invité à animer une démarche d'expérimentation de dispositifs à l'exutoire des réseaux de drainage	 
--	--	--

Enjeu A

Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides

A-5.1 Définir les caractéristiques des cours d'eau

 Nécessaire pour compatibilité

- Réalisation par les collectivités Gemapiennes de la carte de l'EBF des cours d'eau, en priorité sur les bassins à enjeux
- La CLE doit identifier les bassins versants à enjeux
- Cartographie à annexer au SAGE lors de la révision
- Déplacement des points de prélèvement possible en coordination avec les structures porteuses de SAGE

Nouveau

A-5.7 Gestion des prélevements en cas de déficit quantitatif

A-6.4 Prise en compte des plans de gestion piscicoles

- À intégrer dans les documents du SAGE



Enjeu A

Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides

A-9.1 Identifier les actions à mener sur les ZH

 Nécessaire pour compatibilité

- Le SAGE identifie 3 catégories de ZH : zones irremplaçables à protéger par une règle, zones à restaurer, zones à enjeu agricole
- Evaluation des fonctionnalités à réaliser

A-9.5 Mise en œuvre de l'ERC sur les dossiers ZH

- Compensation basée sur les fonctionnalités, utilisation préférentielle de la méthodologie OFB
- Evolution des ratios de compensation : 150% des fonctionnalités sur les ZH à restaurer du SAGE, sinon 300 %
- Dérogation liée à l'élevage et suppression de la notion de création de ZH

A-11.8 Construire des plans de réduction des pesticides

 Nécessaire pour compatibilité

- SAGE de la Lys : Enjeu pesticide
- Le SAGE doit prévoir la sensibilisation, la communication et des plans de suivi

Enjeu B Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes

B-1.2 Préserver les aires d'alimentation des captages

- Le SAGE (PAGD et règlement) contribue à la préservation qualitative et quantitative des aires d'alimentation de captages

B-2.3 Définir un volume disponible

 Nécessaire pour compatibilité

Nouveau

- Le SAGE définit des volumes disponibles par sous-bassin et propose une répartition par usage
- Démarche PTGE à lancer à minima pour les bassins identifiés en tension quantitative
- SAGE de la Lys : en tension quantitative à moyen terme

B-6.1 Associer les structures belges

- Le SAGE de la Lys est transfrontalier avec la Belgique
- Une association des partenaires belges au sein de la CLE devient possible

Il est ressorti de cette analyse le fait qu'il était nécessaire de :

- Réaliser une cartographie des secteurs où l'érosion impacte la qualité des milieux aquatiques (orientation A-4) ;
- Mener une expérimentation à l'exutoire des réseaux de drainage (disposition A-4.1) ;
- Identifier les secteurs où la détermination de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau est prioritaire (disposition A-5.1) ;
- Réviser la cartographie des zones humides du SAGE actuel, pour intégrer l'évaluation des fonctionnalités sur toutes les catégories (disposition A-9.1) ;
- Construire un plan de suivi de la réduction des pesticides (disposition A-11.8) ;
- Lancer une étude visant à définir les volumes prélevables et à les répartir entre usages (disposition B-2.3) ;
- Lancer une démarche de type Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) si le territoire est identifié en tension quantitative, ce qui est le cas de la Lys, identifiée en tension quantitative à moyen terme durant l'étiage au sein du SDAGE (disposition B-2.3) ;

Ces différents éléments font donc partie de la feuille de route du SAGE de la Lys depuis 2022. Le SAGE de la Lys avait 3 ans pour se rendre compatible, si nécessaire, avec le SDAGE Artois Picardie 2022-2027. Les travaux nécessaires à la mise en compatibilité ont été engagés dans ce délai, mais les études lancées n'ont pas encore été finalisées. Les études nécessitant le plus de temps sont celles relatives aux zones humides et aux volumes prélevables.

A compter de 2028, un nouveau SDAGE entrera en vigueur. Les travaux d'élaboration du prochain SDAGE ont d'ores et déjà démarré et la structure porteuse du SAGE y est associée. Une vigilance sera de mise pour anticiper d'éventuelles nouvelles demandes du SDAGE envers les SAGE.

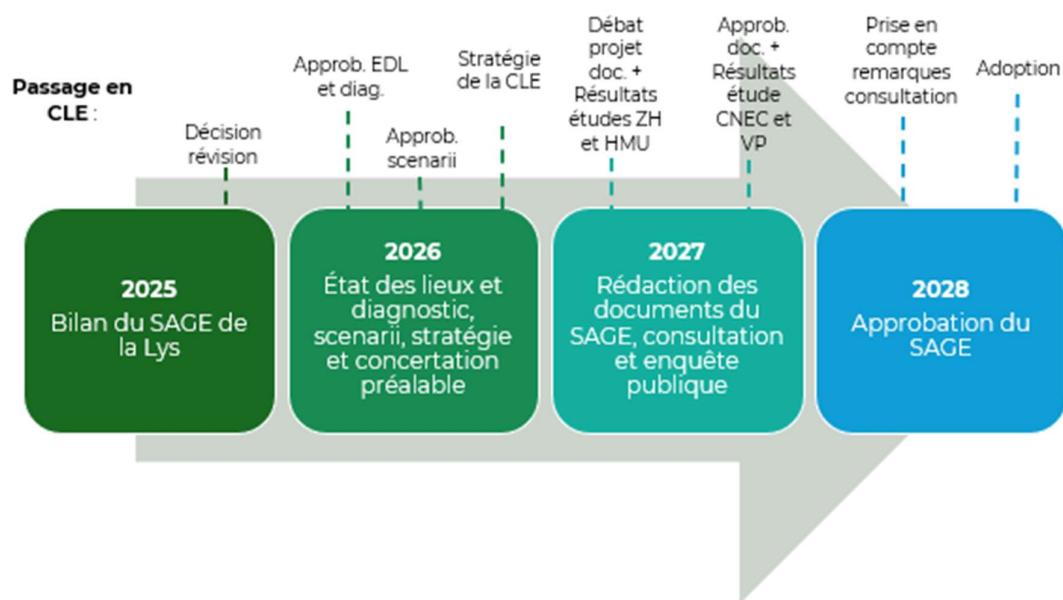
L'intégration des résultats de ces différents travaux au SAGE nécessiterait la réécriture de certains de ses enjeux, voire plus, en fonction du niveau d'ambition de la CLE (dispositions ou règles). La révision totale du SAGE permettrait de revoir entièrement les documents du SAGE en ce sens. Elle permettrait également de renforcer certains enjeux, comme celui de

la gestion quantitative de la ressource en eau, de la trame verte et bleue, ou encore du changement climatique, peu développés dans le SAGE actuel.

Si, à la suite de la présentation de ce bilan, la CLE délibère sur la révision du SAGE, l'objectif serait de mener cette procédure en laissant une large place à la concertation, à toutes les étapes (ateliers participatifs, ouverture d'un onglet internet dédié, transparence vis-à-vis du grand public, ...). L'objectif serait que toutes les étapes de la démarche soient partagées et acceptées par l'ensemble des parties prenantes du territoire, afin que le SAGE reflète, *in fine*, une vision technique et politique partagée du territoire.

La prise en compte du calendrier des différentes études, et notamment de l'étude zones humides et volumes prélevables, amène à proposer un calendrier suivant dans le cas où la CLE prendrait la décision de réviser le SAGE, et en respectant la réglementation existante :

Calendrier et méthodologie de la révision



1.3. Méthodologie d'élaboration du bilan

L'élaboration du bilan s'est appuyée sur une recherche d'informations concernant les projets du SYMSAGEL et ceux menés sur le territoire. Cette recherche, menée via des rapports internes et externes, des échanges internes et des sollicitations d'organismes comme l'AEAP ou la DDTM, a parfois été freinée par des réponses tardives ou incomplètes, révélant un manque de centralisation des données.

Un questionnement a ensuite porté sur l'organisation du bilan : devait-on partir des projets ou des dispositions du SAGE ? L'approche par projet offrait plus de détails mais entraînait des redondances ; l'approche par dispositions était plus structurante, mais moins focalisée sur les actions concrètes. Un choix intermédiaire a donc été retenu : analyser les projets à travers chaque disposition.

Des entretiens ont complété cette démarche. Durant un stage, ils ont permis de recueillir des informations plutôt quantitatives auprès d'acteurs décisionnaires et opérationnels, notamment sur la connaissance, la participation, la cohésion, l'appropriation et les attentes des acteurs vis-à-vis du SAGE et de la CLE.

Les entretiens réalisés par l'animatrice du SAGE dans le cadre du bilan ont permis de recueillir une vision qualitative du territoire. Grâce à une trame d'échange à la fois structurée et flexible, combinée à une écoute attentive, ces entretiens ont mis en lumière les préoccupations, attentes, perceptions et besoins d'amélioration exprimés par les acteurs.

Ces entretiens ont permis d'avoir une réelle vision des dynamiques de territoire, et de laisser la parole à des personnes ayant parfois plus de difficultés à s'exprimer dans le cadre d'instances plus officielles.

Enfin, l'évaluation du SAGE au travers des éléments ressortis de ce bilan, a été complétée par l'évaluation du SAGE datant de 2021, produite par Planète Publique, ainsi que par l'Étude évaluative de la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux du Ministère de la Transition Écologique.

L'ensemble de ces étapes a conduit à formuler des conclusions générales permettant d'évaluer le SAGE, son efficacité et sa mise en œuvre.

2. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

2.1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

ENJEU 1 – GESTION DE LA POLLUTION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

⌚ Objectif n°1 : Limiter la pollution diffuse

La qualité des eaux du bassin versant de la Lys est fortement influencée par les pressions agricoles, industrielles et urbaines, en plus de la vulnérabilité des milieux naturels.

Le bassin versant présente par ailleurs une vulnérabilité contrastée des nappes : la nappe libre de craie au sud est très sensible à l'infiltration des polluants, tandis que la nappe captive au nord, bien que protégée par une couche imperméable, reste exposée aux eaux de ruissellement.

Face à ces enjeux, le SAGE de la Lys adopte une stratégie intégrée pour limiter la pollution diffuse, reposant sur deux axes principaux :

- ◆ La réduction de l'usage des produits phytosanitaires, par la promotion de pratiques agricoles plus vertueuses ;
- ◆ La maîtrise du ruissellement et de l'érosion, particulièrement marqués sur les têtes de bassin, du fait d'une topographie favorable et de la transformation des espaces agricoles (agrandissement des parcelles, diminution des haies, tassemement des sols...).

Disposition 1.1 Réduire les pollutions par les phytosanitaires et les nutriments

⌚ Un territoire à dominante agricole

- ◆ 81 % de la surface du bassin est agricole (en 2019), faisant de l'agriculture un acteur majeur du territoire.
- ◆ L'agriculture est la première consommatrice de produits phytosanitaires et de nutriments, sources de pollutions diffuses.
- ◆ En cas de surdosage, les excédents non absorbés par les plantes s'infiltrent vers la nappe ou sont entraînés par ruissellement, dégradant la qualité des eaux.

⚠ Risques et enjeux

- ◆ Les produits phytosanitaires présentent des risques pour la santé, l'environnement et les ressources en eau.
- ◆ Malgré une prise de conscience croissante et des pratiques plus vertueuses, des efforts restent nécessaires pour réduire les pollutions et préserver durablement la ressource en eau.

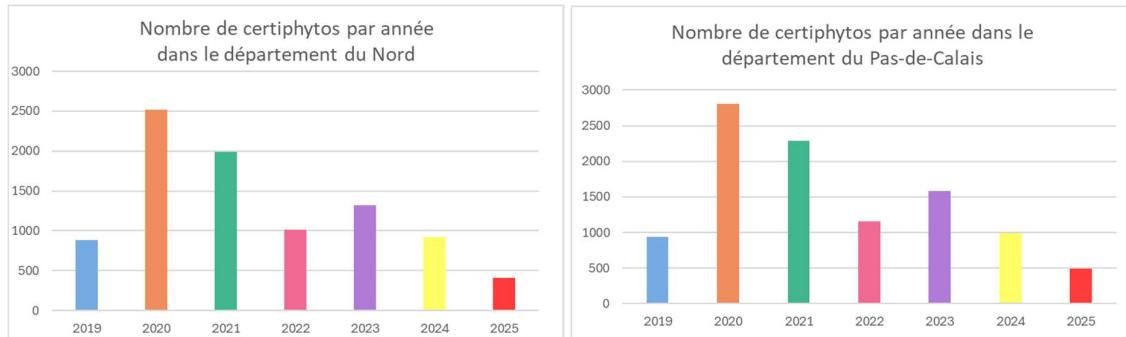
EN COURS

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord :
- ◆ *Certiphotos délivrés par département et par année*
 - ◆ *Indicateur transversal : État chimique des eaux de surface*

- ♦ Indicateur transversal : État chimique des eaux souterraines

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Une tendance à la diminution s'observe, cependant, de nombreux facteurs peuvent influencer ces résultats.



Le tableau de bord suit différents indicateurs transversaux, permettant de suivre les états chimique, écologique et quantitatif des eaux de surface comme des eaux souterraines.

Concernant les eaux de surface, le suivi de l'état chimique, pertinent notamment pour la disposition 1.1, montre une amélioration pour deux masses d'eau : AR36 (Lys Rivière) et AR31 (Lys canalisée de l'écluse n° 4 Merville aval à la confluence avec le canal de la Deûle). Toutefois, les autres masses d'eau demeurent en mauvais état, même si leur objectif spécifique a été repoussé à 2033.

État chimique des masses d'eau de surface du bassin de la Lys					
Id ME	Cycle 2 DCE			Cycle 3 DCE	
	2014		Délais	2023	
	État chimique	Substances déclassantes		État chimique	Substances déclassantes
AR36	MAUVAIS	HAP	Reporté en 2033	TRÈS BON	-
AR01	MAUVAIS	HAP	2033	-	-
AR14	MAUVAIS	HAP	2033	MAUVAIS	HAP
AR29	MAUVAIS	HAP et isoproturon	2033	MAUVAIS	Diphényléthers bromés, Mercure, HAP
AR33	MAUVAIS	HAP	2033	MAUVAIS	PFOS, Mercure, HAP, Aclonifène
AR09	MAUVAIS	HAP	2033	MAUVAIS	PFOS
AR08	MAUVAIS	HAP et Tributylétain	2033	MAUVAIS	PFOS, Dioxines et assimilés, Mercure, HAP, TBT
AR22	MAUVAIS	HAP	2033	MAUVAIS	PFOS, Mercure, HAP
AR31	MAUVAIS	HAP	2033	TRÈS BON	-

S'agissant des eaux souterraines, l'état chimique est resté stable entre 2019 et 2023 :

- ♦ Les Sables du Landénien conservent un bon état ;
- ♦ La Craie de l'Artois et la Craie de la Vallée de la Lys restent dans un état médiocre.

SYNTHÈSE DES PROJETS

Sur le bassin versant de la Lys, plusieurs dispositifs complémentaires ont été déployés pour améliorer durablement la qualité de l'eau, en particulier face aux pressions agricoles, urbaines et industrielles. L'**ORQUE du SMAEL** a constitué la première dynamique structurante, en établissant la délimitation de l'aire d'alimentation de captage d'Aire-sur-la-Lys, en menant un diagnostic territorial multi-pressions et en élaborant un plan d'actions dédié, révisé ensuite dans le cadre d'un **CARE d'intention**.

Bien qu'interrompu, ce travail a posé les bases d'une connaissance partagée et de partenariats opérationnels, dont certains se prolongent aujourd'hui au sein du projet transfrontalier **CARE+**, qui renforce l'approche en y intégrant une coopération franco-belge, une priorisation fine des secteurs à enjeux, et de nouveaux outils de sensibilisation et d'accompagnement du monde agricole.

Parallèlement, un **CARE** prolonge la logique d'action de **l'ORQUE de la CALL** en permettant de déployer cette même logique sur ses propres AAC. Il intègre notamment des Paiements pour Services Environnementaux, témoignant d'une montée en puissance des incitations à la transition.

À une échelle plus large, les **chartes d'engagement du Nord et du Pas-de-Calais**, ainsi que **la charte d'entretien des espaces publics**, contribuent à sécuriser les usages de produits phytosanitaires et à améliorer les pratiques en agriculture et hors agriculture.

Ensemble, ces initiatives constituent un ensemble complémentaire : elles renforcent les connaissances, structurent les partenariats, harmonisent les pratiques, et convergent vers un objectif commun de réduction des pollutions pour préserver durablement la ressource en eau du bassin de la Lys.

Disposition 1.2 Diminuer le ruissellement, le lessivage et l'érosion des sols

☁ Un territoire vulnérable au ruissellement et à l'érosion

- ◆ La topographie des têtes de bassin et la texture argileuse des sols favorisent naturellement le ruissellement.
- ◆ L'étalement urbain (artificialisation des sols), et les mutations agricoles (agrandissement des parcelles, réduction des haies et prairies, tassemement des sols...) limitent l'infiltration et accélèrent les écoulements.
- ◆ Ces phénomènes entraînent une augmentation des débits de pointe, de l'érosion des sols et des transferts de polluants vers les eaux superficielles.

⚠ Enjeux pour le territoire

- ◆ Dégradation de la qualité des milieux aquatiques, perte de fertilité des sols, risque accru d'inondations et de coulées de boues.
- ◆ La maîtrise des écoulements et la restauration des capacités de rétention des terres sont essentielles pour limiter les impacts agricoles et protéger la ressource en eau.

EN COURS

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord :
- ◆ *Moyenne annuelle des matières en suspension par masse d'eau*
 - ◆ *Evolution de la surface de prairies permanentes*
 - ◆ *Surface agricole dédiée à la culture de pommes de terre, dont surface en agriculture biologique*
 - ◆ *Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (inondations et coulées de boue) par année*
 - ◆ *Nombre d'EPCI détenteurs de la compétence érosion*

RESULTATS DES INDICATEURS

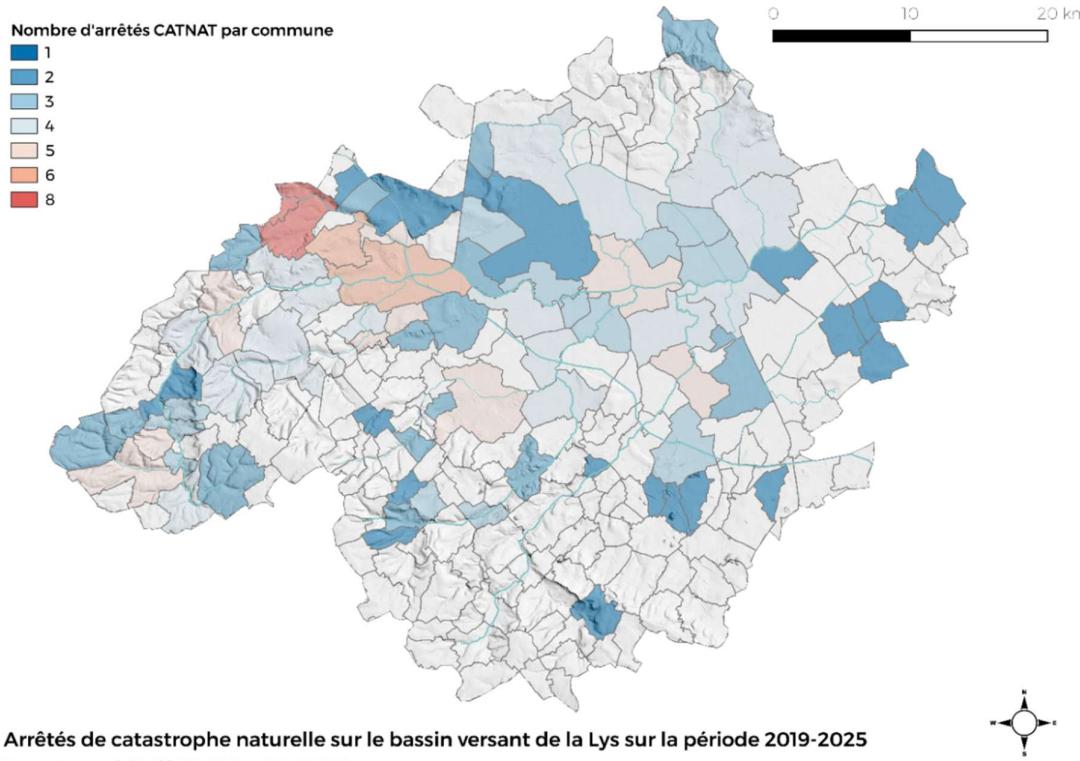
Les **MES** présentent une variabilité notable entre 2019 et 2024, sans qu'une tendance nette ne se dégage. Ces fluctuations reflètent en réalité les dynamiques naturelles des cours d'eau, fortement dépendantes des conditions hydrologiques annuelles.

La **surface de prairies permanentes** est quant à elle en augmentation, ce qui constitue un élément positif pour la stabilité des sols et la réduction des phénomènes érosifs.

Les **surfaces dédiées à la culture de pommes de terre** montrent globalement une tendance stable, malgré une légère remontée récente. Cette culture, exigeante en travail du sol et consommatrice de produits phytosanitaires, pourrait cependant connaître de nouvelles évolutions en raison de l'implantation ou du développement de grosses entreprises agroalimentaires sur le territoire ou à proximité, un enjeu à surveiller.

Enfin, il demeure difficile de suivre précisément la **prise de compétence "érosion"** par les EPCI, puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence officiellement définie. Toutefois, une large majorité des EPCI du territoire la mobilisent, notamment via le SYMSAGEL, illustrant le rôle central du syndicat. Cela traduit également un certain niveau de sensibilisation ainsi qu'une intégration progressive de l'enjeu érosion dans les politiques locales.

Le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue constitue un indicateur indirect du ruissellement et de l'érosion, permettant de suivre l'évolution de cette problématique sur le territoire. La carte ci-dessous présente, par commune, le nombre d'arrêtés pris entre 2019 et 2025, mettant en évidence l'hétérogénéité du territoire et identifiant les communes les plus vulnérables à ces risques.



SYNTHÈSE DES PROJETS

Pour renforcer la connaissance du phénomène et orienter les actions, une **cartographie de l'aléa érosion** a été élaborée sur les bassins versants de la Lys Amont et de la Laquette, en s'appuyant sur une analyse multi-critères intégrant la nature des sols, la topographie, les conditions climatiques et la présence d'axes de ruissellement. Ce travail, requis par le SDAGE 2022-2027 et appelé à rejoindre le futur SAGE, permet d'identifier les secteurs les plus vulnérables et a servi de base à la délimitation du projet **CARE+**, qui mobilise cette connaissance pour cibler ses actions prioritaires.

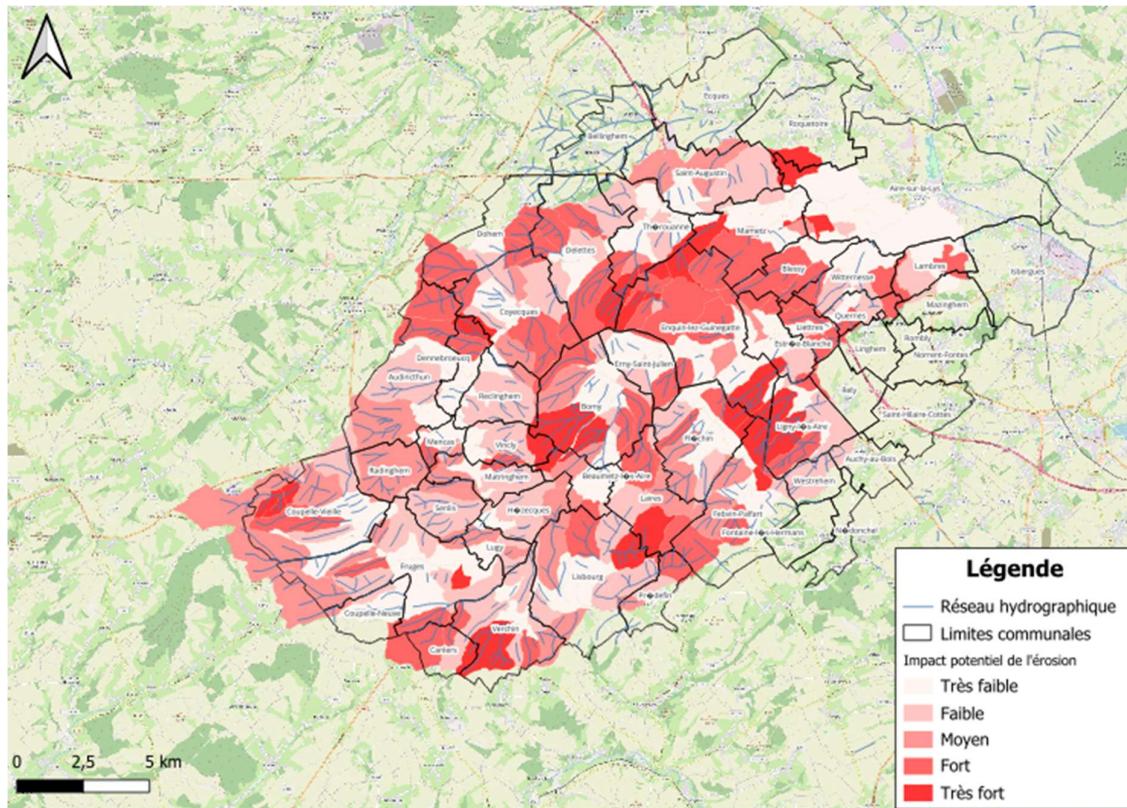


Figure 1: Aléa érosion sur la Lys Amont et la Laquette

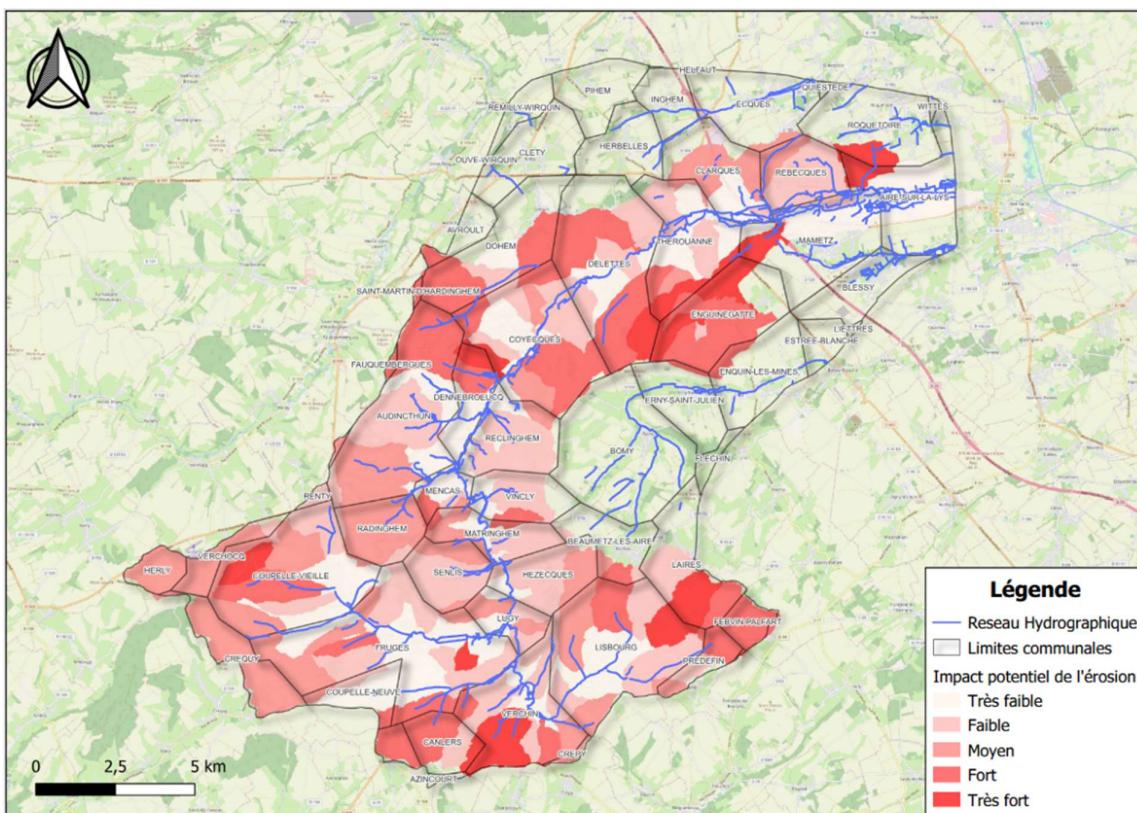


Figure 2 : Aléa érosion sur le territoire du projet CARE+, sur la Lys Amont

En parallèle, des **études de conception et de modélisation**, menées dans le cadre du **PAPI** sur la Lawe et la Laquette, ont permis de tester différents scénarios d'aménagement visant à limiter l'érosion et l'exportation de sédiments, depuis une première proposition du SYMSAGEL jusqu'à des scénarios conventionnés prenant la forme d'aménagements de type hydraulique douce.

⌚ Objectif n°2 : Réduire l'impact des rejets

Sur le bassin versant de la Lys, les rejets domestiques, industriels et liés aux eaux pluviales continuent d'exercer une pression sur les milieux aquatiques. Si des progrès notables ont été réalisés, notamment sur le plan de l'assainissement collectif, plusieurs points d'attention subsistent.

Disposition 2.1 Réduire les pollutions générées par les stations d'épuration et les rejets industriels

ビル Mieux connaître pour mieux agir :

En 2019, le territoire accueillait :

- ◆ Un mélange d'industries traditionnelles (textile, métallurgie...) et d'activités de pointe, plus récentes, comme des entreprises pharmaceutiques par exemple ;
- ◆ Une soixantaine de stations d'épuration.

⚠ Enjeux pour le territoire

- ◆ Des rendements épuratoires globalement satisfaisants, mais problématiques lors des épisodes pluvieux ;
- ◆ Un besoin d'une meilleure connaissance des zones les plus impactées ;
- ◆ Un suivi insuffisant pour réduire l'impact de ces rejets sur les milieux aquatiques.

PREMIERS PAS

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord :
- ◆ *Débits mesurés au niveau du déversoir du système de collecte et du déversoir en tête de station*
 - ◆ *Rejets industriels*

RESULTATS DES INDICATEURS

Les **débits mesurés au niveau des déversoirs de collecte et des déversoirs en tête de station d'épuration** montrent, pour l'ensemble des stations, une tendance générale à la baisse. Toutefois, cette évolution est ponctuée de pics importants lors des épisodes de forte pluviométrie ou d'inondations. Ces événements entraînent une saturation des réseaux, en particulier des réseaux unitaires encore présents sur le territoire, et génèrent ainsi des déversements plus fréquents et plus volumineux.

Concernant les **rejets industriels**, on observe une diminution entre 2020 et 2022, traduisant un effort notable du secteur industriel pour réduire ses rejets. Il conviendra cependant de vérifier la stabilité de cette tendance dans les années à venir afin de confirmer une amélioration durable.

SYNTHESE DES PROJETS

Les **DTMP réalisés dans le cadre des ORQUE** ont permis d'établir un diagnostic des pressions non agricoles sur le territoire, incluant les pollutions issues des stations d'épuration, les phytosanitaires non agricoles, les activités industrielles et artisanales ainsi que leurs risques associés. Les ORQUE du SMAEL et de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin constituent les principaux documents de référence.

Les **CARE** complètent ce travail en intégrant régulièrement des actions d'amélioration des performances des stations d'épuration, qu'il s'agisse de construction de nouvelles STEP, de réhabilitations ou de reconstructions.

L'analyse des **financements de l'AEAP** depuis 2019 pour le SAGE de la Lys fait ressortir : 3 nouvelles stations, 1 étude d'amélioration, 1 reconstruction/remplacement et 1 ajout de réseau. Toutefois, il reste difficile d'identifier précisément quelles opérations relèvent des CARE.

Enfin, d'autres initiatives complètent ces connaissances : un **projet tutoré mené avec l'ISA** a permis d'inventorier les stations d'épuration du bassin versant, tandis que les **PRE** ont fourni des données ponctuelles sur les rejets observés lors des visites de terrain.

Disposition 2.2 Réduire l'impact des rejets de l'ANC (Assainissement Non Collectif)

Assainissement non collectif : un enjeu en zone rurale et peu dense

- En 2019, l'ANC concernait 11 % des logements.
- L'ANC est préconisé en habitat dispersé, conformément aux zonages d'assainissement.
- Les installations doivent être autonomes, conformes et fonctionnelles.

Enjeux pour le territoire

- Améliorer la connaissance des installations (diagnostic, conformité).
- Renforcer le contrôle et l'accompagnement des particuliers.
- Prioriser les actions dans les ZEE identifiées.

PREMIERS PAS

 Indicateurs du tableau de bord :  *Taux de conformité des ANC*

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Le **taux de conformité de l'ANC** montre une amélioration générale, portée par quelques territoires moteurs comme la MEL ou la CALL. D'autres stagnent, voire régressent. Cependant, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu dans ces chiffres, comme le nombre de contrôles réalisés.

Malgré cela, l'indicateur reste inférieur à la moyenne nationale, qui s'élevait à 68,1 % au 1er janvier 2024.

SYNTHESE DES PROJETS

La gestion de l'assainissement non collectif demeure un point de fragilité sur le territoire du SAGE : si le précédent SAGE avait amorcé des actions pour limiter l'impact des rejets d'eaux usées issus de l'ANC, la période actuelle se caractérise par des avancées limitées.

Quelques EPCI ont toutefois engagé des **démarches incitatives**, comme la CABBALR qui propose une subvention pour la mise aux normes des installations, complétée par les **aides indirectes du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau** destinées aux Maîtres d'Ouvrages, pour les installations situées en Zones à Enjeu Environnemental.

Les diagnostics territoriaux multi-pressions (DTMP) issus des **ORQUE** apportent une vision synthétique de la situation (nombre d'installations, contrôles, taux de conformité), mais leur concrétisation dans les programmes d'action se heurte souvent à la complexité de la coordination avec les SPANC.

La récente collecte de données réalisées dans le cadre du **suivi de l'indicateur de conformité** constitue un élément important pour affiner la connaissance et comparer les dynamiques communales. Toutefois, l'exploitation opérationnelle de ces informations reste encore à structurer pour permettre une véritable amélioration de la situation sur le terrain.

Ensemble, ces éléments témoignent d'une dynamique encore incomplète, qui nécessite un renforcement de l'information des particuliers et de la mobilisation entre les acteurs.

Disposition 2.3 Diminuer l'impact des rejets des eaux pluviales

Eaux pluviales : des réseaux sous pression

Avec l'urbanisation, les surfaces imperméabilisées se multiplient : routes, parkings, zones commerciales... Cela entraîne un ruissellement chargé en polluants (hydrocarbures, métaux...) vers les réseaux, souvent dépassés.

Enjeux pour le territoire

- Ces réseaux sont fréquemment unitaires, anciens et sous-dimensionnés.
- En cas de forte pluie : dysfonctionnements et déversements d'eaux usées ou pluviales dans les milieux naturels.

L'objectif ici n'est pas uniquement de développer les réseaux séparatifs, mais également d'éviter que les eaux pluviales n'arrivent dans les réseaux, en **favorisant l'infiltration**.

EN COURS

-  Indicateurs du tableau de bord : ● *Evolution annuelle des surfaces désimperméabilisées (m²)*

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Les **surfaces désimperméabilisées** au sein des communes du SAGE ne montrent ni évolution significative ni tendance claire sur la période observée. Seule l'année 2022 se démarque par un pic important, lié à la réalisation d'un projet d'envergure. Cette dynamique ponctuelle souligne que, malgré quelques opérations ambitieuses, des efforts restent à poursuivre pour renforcer la désimperméabilisation à l'échelle du territoire.

SYNTHESE DES PROJETS

Au lancement du SAGE actuel, la gestion des eaux pluviales souffrait d'un manque d'outils, de financements et d'ingénierie locale, ainsi que d'une répartition floue des responsabilités entre communes et intercommunalités. Face à ces difficultés, plusieurs démarches structurantes ont progressivement émergé.

Le travail de **pré-zonage pluvial**, testé à Delettes, a permis d'élaborer une méthodologie simple et reproductible pour caractériser l'imperméabilisation, les risques d'inondation, la vulnérabilité aux pollutions et le potentiel d'infiltration. Cette approche, malgré certaines limites, constitue une première base opérationnelle à étendre à l'ensemble du territoire.

En parallèle, les collectivités sont invitées, dans le cadre du SDAGE 2022-2027, à établir des **zonages pluviaux** et des **schémas de gestion des eaux pluviales (SDGEP)** cohérents avec les documents d'urbanisme. Sur le territoire, seule la CABBALR a élaboré un SDGEP, non diffusé à ce jour. Aucun autre schéma de gestion des eaux pluviales n'a été identifié sur le périmètre du SAGE.

Les **opérations de déconnexion des eaux pluviales**, financées par l'Agence de l'Eau, témoignent d'une dynamique locale, tout comme la restauration de la zone humide de Lestrem, qui illustre les bénéfices des solutions fondées sur la nature pour l'infiltration et la qualité des milieux.

Enfin, la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement s'est renforcée grâce aux **avis de la CLE** et à l'**accompagnement du SYMSAGEL**, visant à imposer des règles d'infiltration, de limitation des débits de fuite et de maîtrise du ruissellement.

Actions							
Objectif 1 Limiter la pollution diffuse		ORQUE du SMAEL					
Disposition 1.1 Réduire les pollutions par les phytosanitaires et les nutriments		Care+					
Sous-disposition 1.1.1 Intégrer la notion de vulnérabilité des nappes d'eau aux pratiques de fertilisation		ORQUE de la CALL					
Sous-disposition 1.1.2 Encourager la profession agricole à développer toute pratique agricole permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et se prémunir contre les pollutions accidentielles		Charte Engagement					
Sous-disposition 1.1.3 Encourager les agriculteurs à adopter des pratiques permettant la réduction des apports en fertilisants		Charte Entretien					
Sous-disposition 1.1.4 Encourager le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du SAGE		Carte Aléa Érosion					
Sous-disposition 1.1.5 Réduire l'utilisation des produits toxiques et substances dangereuses		Ouvrages de réduction du ruissellement					
Sous-disposition 1.1.6 Communiquer sur les possibilités de réduction des produits phytosanitaires et sur les aides financières existantes		CARE					
Disposition 1.2 Diminuer le ruissellement, le lessivage et l'érosion des sols		Travaux d'amélioration des STEP					
Sous-disposition 1.2.1 Sensibiliser aux impacts du ruissellement et de l'érosion des sols		Aides accordées par les EPCI					
Sous-disposition 1.2.2 Réduire l'érosion des sols sur le territoire du SAGE		Pré-Zonage Pluvial					
		Projets de déconnexion					
		Avis et remarques de la CLE					
		Aides pour l'achat de récupérateur de pluie					
		Nombre d'actions démarrées et état d'avancement des dispositions					

Actions							
Objectif 2 Réduire l'impact des rejets							
Disposition 2.1							
Réduire les pollutions générées par les stations d'épuration et les rejets industriels	x		x				
Sous-disposition 2.1.1							
Améliorer la connaissance des entreprises	(x)	x					
Sous-disposition 2.1.2							
Caractériser et gérer l'impact des entreprises présentes sur le bassin	(x)	x					
Sous-disposition 2.1.3							
Identifier les établissements qui présentent des rejets d'eaux usées non assimilées domestiques	x	x					
Sous-disposition 2.1.4							
Limiter les transferts de substances polluantes à partir des sites et sols pollués						2	
Sous-disposition 2.1.5							
Etendre les réseaux de collecte des eaux usées conformément aux plans de zonage approuvés et notamment supprimer les rejets d'eaux usées sans traitement préalable dans le milieu naturel						1	
Sous-disposition 2.1.6							
Suivre et aider à la conformité réglementaire des STEU						1	

Actions			
Disposition 2.3	Diminuer l'impact des rejets des eaux pluviales	ORQUE du SMAEL	
Sous-disposition 2.3.1	Inciter à la mise en place des zonages d'eaux pluviales	Care+	
Sous-disposition 2.3.2	Diminuer l'impact de l'eau pluviale	ORQUE de la CALL	
		Charte Engagement	
		Charte Entretien	
		Carte Aléa Érosion	
		Ouvrages de réduction du ruissellement	
		CARE	
		Travaux d'amélioration des STEP	
		Aides accordées par les EPCI	
	×	Pré-Zonage Pluvial	
	×	Projets de déconnexion	
	×	Avis et remarques de la CLE	
	×	Aides pour l'achat de récupérateur de pluie	
	2	Nombre d'actions démarrées et état d'avancement des dispositions	En cours

ENJEU 2 – PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE (QUALITÉ ET QUANTITÉ)

⌚ Objectif n°3 : Protéger la ressource en eau et sécuriser l'usage « Alimentation en Eau Potable »

Cet objectif vise à limiter les pressions susceptibles d'affecter la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité.

En 2019, sur le territoire du SAGE de la Lys, la présence de nombreux captages, dont certains encore non protégés par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), soulignait la vulnérabilité de la ressource face aux pressions multiples : urbanisation, activités agricoles et industrielles, et dysfonctionnements de réseaux d'assainissement.

L'amélioration de la qualité de l'eau passe par une gestion intégrée du territoire, combinant des actions de prévention, de protection et de mutualisation des ressources. Pour répondre à ces enjeux, deux grandes orientations étaient proposées :

- ❖ Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau ;
- ❖ Favoriser la solidarité autour de l'eau potable.

Disposition 3.1 Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau

Divers éléments de vulnérabilité de la ressource

- ❖ En 2017, le territoire comptait 123 captages destinés à l'eau potable, dont 5 non protégés par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ;
- ❖ Des AAC étaient situées dans des secteurs fortement exposés à des pollutions diffuses, issues de l'agriculture ou de l'urbanisation.

⚠ Enjeux :

- ❖ Forte pression sur les ressources en eau potable due à l'urbanisation, bien que la démographie reste stable ;
- ❖ Pollutions diffuses et ponctuelles (activités agricoles, industrielles, rejets domestiques) ;
- ❖ Manque d'intégration des AAC dans les documents d'urbanisme.

RÉSULTATS VISIBLES

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord :
 - ❖ Vulnérabilité des captages
 - ❖ Capacité de mobilisation de la ressource par unité de gestion de l'eau
 - ❖ Indicateur transversal : État quantitatif des nappes

RESULTATS DES INDICATEURS

Les indicateurs du SAGE actuel concernant la **vulnérabilité des captages** et la **capacité de mobilisation de la ressource par UGE** sont complexes et longs à produire, car ils s'appuient sur un volume important de données, parfois difficiles à obtenir ou à actualiser. Leur méthode de calcul demeure perfectible et nécessite une révision ; un travail d'amélioration est d'ailleurs déjà engagé.

Concernant la **vulnérabilité des captages**, l'indicateur portera désormais uniquement sur certains paramètres représentatifs de grandes classes de polluants (paramètres chimiques, pesticides, herbicides et paramètres microbiologiques), en intégrant le dépassement des normes spécifiques à chacun.

Pour la **capacité de mobilisation**, la méthode proposée consiste à calculer le ratio entre le prélèvement réel et le prélèvement autorisé par la DUP, afin d'identifier d'éventuels dépassements. Une limite importante réside toutefois dans l'ancienneté possible des DUP, qui ne reflètent pas toujours l'état actuel de la ressource.

Les résultats de 2019, obtenus lors d'un stage, montraient une excellente conformité pour la vulnérabilité des captages :

- ◆ 98 % des UGE présentaient un taux de conformité microbiologique de 100 %,
- ◆ 95 % un taux de conformité physico-chimique de 100 %.

En revanche, l'indicateur de capacité de mobilisation révélait une forte hétérogénéité entre UGE, traduisant des situations contrastées selon les secteurs du territoire.

Enfin, au-delà de la vulnérabilité des captages et de la capacité de mobilisation de la ressource, un indicateur transversal à plusieurs enjeux permet également d'évaluer l'évolution de **l'état quantitatif des nappes souterraines**. Sur la période considérée, seule la valeur de 2021 est disponible — la précédente datant de 2013. L'état quantitatif observé en 2021 est bon, comme en 2013, tant pour la Nappe de la Craie de l'Artois que pour les Sables du Landénien.

SYNTHESE DES PROJETS

La démarche de **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** (PTGE) a été engagée en 2023 ; un PTGE d'intention a été rédigé en 2025, pour un lancement opérationnel en 2026. Elle s'appuie notamment sur une étude **Hydrologie, Milieux, Usages** (HMU) visant à planifier la gestion de la ressource, définir les volumes prélevables et concilier usages et préservation des milieux.

Le SYMSAGEL a mis en place un **superviseur d'étiage** centralisant les données hydrométriques, complété par une **instrumentation du territoire** afin d'améliorer la connaissance de la ressource.

Concernant la **prise de compétence Eau potable**, le SYMSAGEL n'a pu accompagner les EPCI que ponctuellement ; toutefois, le choix de la CABBALR d'exercer cette compétence a permis de réduire le nombre de petits syndicats et de simplifier la gestion territoriale.

Parallèlement, plusieurs études — **impact du drainage agricole, estimation des volumes mobilisables** (AEAP), projet **AMORSE**, partenariat **Veolia–BRGM–SMAEL** — permettent

d'anticiper les tensions quantitatives et de tester des scénarios de gestion active adaptés aux évolutions climatiques et des usages.

Enfin, le projet **Water for Tomorrow** (Interreg France-Angleterre), auquel participe la CABBALR, complète ces travaux en développant des méthodes innovantes pour la gestion de l'eau, incluant collecte de données, modélisation des usages et installation de piézomètres, afin de renforcer la résilience du territoire face au stress hydrique et améliorer la planification des ressources.

L'ensemble de ces actions renforce la connaissance, la planification et la sensibilisation autour de la ressource en eau sur le territoire du SAGE.

Disposition 3.2 Favoriser la solidarité autour de l'eau

Une forte hétérogénéité entre les collectivités :

- ◆ Toutes ne disposent pas de ressources propres, et certaines ne sont pas en capacité d'alimenter l'ensemble de leurs abonnés.
- ◆ Problèmes techniques observés localement : pression insuffisante, impossibilité de raccordements, voire pénuries.
- ◆ Dans un contexte de changements climatiques et de réseaux parfois vétustes, le besoin d'une vision partagée s'impose de plus en plus.

⚠ Risques et enjeux

- Disparités **entre les collectivités** dans leur capacité à fournir une eau potable de qualité à tous les usagers.
- **Risque de défaillance menant à des problématiques d'approvisionnement** en eau potable.
- Favoriser les **interconnexions**
- Besoin d'une **coordination stratégique à l'échelle du bassin**.

RÉSULTATS VISIBLES

⌚ Indicateurs du tableau de bord : ◆ *Niveau de la diversification de la ressource par unité de gestion de l'eau*

RESULTATS DE L'INDICATEUR

L'indicateur relatif au **niveau de diversification de la ressource par unité de gestion de l'eau** présente les mêmes limites que les indicateurs précédents : il est chronophage, complexe à calculer et nécessite un grand volume de données, parfois difficilement accessibles. Cette situation souligne la nécessité, pour l'avenir, de veiller à concevoir des indicateurs plus simples, plus robustes et plus facilement mobilisables, afin d'assurer un suivi fiable et opérationnel.

En 2019, la carte produite montre que 13 UGE sont en situation d'urgence, dépendant d'une seule ressource sans solution de secours. Elles sont principalement localisées au centre et au sud-ouest, zones affectées par des pollutions ponctuelles, ce qui accentue leur vulnérabilité et forme un noyau à faible diversification.

Les grandes structures disposent généralement de plusieurs ressources, contrairement aux plus petites. Toutefois, la diversification ne garantit pas la qualité : certaines UGE bien classées sur ce critère présentent malgré tout des performances réseau insuffisantes.

En bref, la diversification de la ressource reste insuffisante dans certaines zones du SAGE, les rendant vulnérables, et la qualité de l'eau demeure un enjeu majeur même lorsque la diversification est satisfaisante.

SYNTHESE DES PROJETS

Dans le cadre d'un stage, un **état des lieux des Unités de Gestion de l'Eau (UGE)** du SAGE de la Lys a été réalisé pour mieux connaître la production, la distribution et la qualité de l'eau potable. Cette analyse a permis de dresser les points forts et faibles des UGE, d'évaluer les stations de production et les captages, et de créer des indicateurs de performance. Les

résultats ont été synthétisés dans un rapport partagé via le **Porter à Connaissance (PAC)** du SYMSAGEL et servent à décliner le **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable** à l'échelle du SAGE.

Ces démarches contribuent à la connaissance, à la sécurisation des captages et à la facilitation de la mise en place des services d'eau potable sur le territoire.

⌚ Objectif n°4 : Favoriser les économies d'eau

Les problématiques en lien avec la disponibilité de l'eau et sa surconsommation sur le territoire de la Lys, impliquent d'agir à la fois sur l'incitation aux économies d'eau et la promotion de solutions alternatives.

Disposition 4.1 Inciter aux économies d'eau

Évolution des usages de l'eau sur le bassin Artois Picardie

Type de station de pompage	Année	2019	2023
Site agricole	2,7%	2,5%	
Site industriel	25,6%	25,2%	
Station de pompage	58%	72,3%	
Station de relevage	13,7%	0%	

Financement de l'AEAP pour la recherche de fuites et le renouvellement de canalisations

Sur les années 2020 et 2024, l'AEAP a investi **60 923 610,8 €**, dont **47 471 772,80€** de subventions pour la recherche de fuites et le renouvellement de canalisations.

EN COURS

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord : ♦ Indice linéaire de pertes des réseaux

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Sur le territoire du SAGE, les chiffres sont les suivants :

- ♦ 2019 : ILP = 3 m³/km/j.
- ♦ 2023 : ILP = 2,22 m³/km/j, traduisant une amélioration notable.

Ces valeurs sont plus ou moins satisfaisantes selon le type de secteur (rural ou urbain, voir tableau).

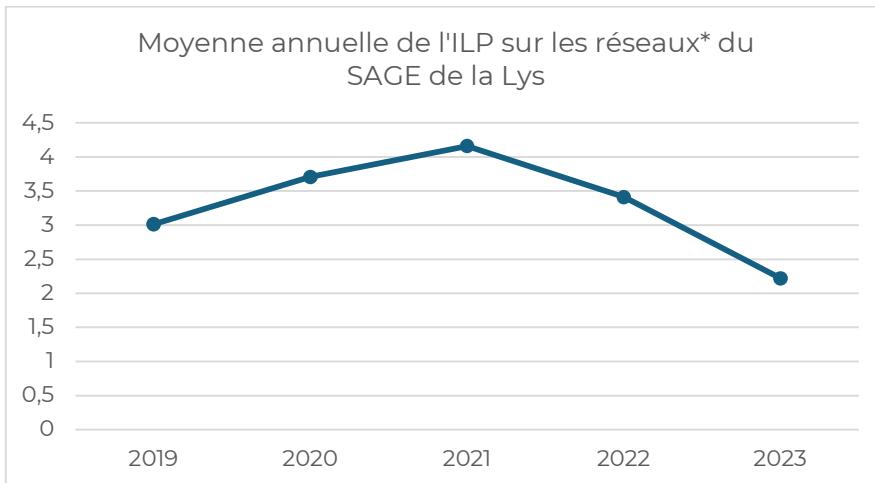
Typologie	rural	intermédiaire	urbain
Densité D (nb abonnés/km de réseau)	D < 25	25 ≤ D < 50	D ≥ 50
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 15

Figure 3 : Classe de satisfaction de l'ILP selon le secteur (Source : Gesteau)

Cette tendance à l'amélioration devra cependant être confirmée dans les prochaines années afin d'en vérifier la pérennité.

En effet, divers facteurs influencent le rendement du réseau, notamment :

- ♦ Historique du réseau : âge, matériaux, pratiques d'exploitation (POE).
- ♦ Politique de surveillance : recherche de fuites régulière.
- ♦ Renouvellement du réseau : interventions programmées et ciblées.



SYNTHESE DES PROJETS

Sur le territoire de la CABBALR, la maîtrise des pertes en eau et l'optimisation des réseaux d'eau potable reposent sur plusieurs actions coordonnées : en 2024, 50 dispositifs de **détection de fuites par prélocalisation acoustique** ont été déployés pour améliorer la surveillance et la réactivité, tandis qu'un **programme de renouvellement des compteurs et de télérelève** sera lancé en 2026 pour moderniser le parc et optimiser la gestion des données de consommation, appuyé par l'intelligence artificielle de LeakMited pour prioriser les interventions sur les réseaux.

Parallèlement, les collectivités ont engagé des **travaux d'amélioration des réseaux** afin de réduire les pertes, suivies via **l'indice linéaire de pertes** (ILP), dont une légère amélioration a été constatée.

La **gestion volumétrique**, mise en place en 2025 avec l'outil « Irrig'eau », sera rendue obligatoire en 2026 pour répartir équitablement la ressource, préserver le milieu naturel et sécuriser la production agricole. De plus, diverses actions industrielles, développées dans la disposition suivante, ont été mises en place par ce secteur.

Enfin, des **actions de sensibilisation**, notamment auprès des industriels, complètent ces initiatives, qui s'inscrivent dans le cadre du **PTGE** pour améliorer le rendement des réseaux et promouvoir l'économie d'eau. Un accompagnement des industriels et des agriculteurs, des actions de pompage afin de mettre à jour les prélèvements autorisés par les DUP, ou encore le développement d'outils d'aide à la décision pour mieux orienter les agriculteurs dans le cadre de l'irrigation, sont également prévues dans le cadre du programme.

Disposition 4.2 Promouvoir la mise en œuvre de techniques alternatives

L'économie d'eau constitue un enjeu majeur, tant de manière générale que pour le bassin versant de la Lys. Elle implique donc un changement de pratiques de la part de l'ensemble des usagers de l'eau.

EN COURS

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord : ● *Évolution des volumes prélevés annuellement par usage*

RESULTATS DES INDICATEURS

Les **prélèvements d'eau** montrent une tendance générale à la baisse, reflet des efforts engagés sur l'ensemble du territoire.

Certains secteurs rencontrent encore des difficultés à réduire davantage leurs prélèvements, en raison de contraintes, notamment économiques. Cela met en évidence la nécessité de développer des solutions alternatives, plus résilientes et adaptées aux spécificités locales et sectorielles.

SYNTHESE DES PROJETS

Concernant la disposition 4.2, l'axe 5 du **PTGE** vise le recours à des ressources alternatives, notamment la réutilisation des eaux non conventionnelles (**REUT**), avec un recensement des rejets existants via l'étude **HMU** pour évaluer le potentiel et la faisabilité des actions.

Les **initiatives de la CABBALR** vont également dans ce sens, et un meilleur partage d'informations avec le SYMSAGEL permettrait de renforcer la coordination territoriale.

Parallèlement, plusieurs industries s'engagent à **optimiser leur consommation d'eau et limiter les rejets pollués** : Bonduelle ajuste l'irrigation grâce à des sondes capacitifs et des systèmes ciblés, APERAM réduit les prélèvements industriels tout en utilisant des eaux non conventionnelles, et d'autres acteurs comme Roquette ou McCain déplacent des actions similaires. Ces initiatives s'inscrivent dans l'objectif du bassin Artois-Picardie de réduire de 10 % les volumes prélevés d'ici 2030, objectif qui devra être décliné dans chaque SAGE, et complètent la gestion volumétrique de l'irrigation pour une meilleure maîtrise de la ressource en eau.

Actions											
Objectif 3 Protéger la ressource en eau et sécuriser l'usage "Alimentation en eau potable"											
Disposition 3.1											
Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-disposition 3.1.1											
Protéger les aires d'alimentation des captages		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-disposition 3.1.2											
Suivre la situation des captages existants		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-disposition 3.1.3											
Sensibiliser les acteurs du territoire		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Disposition 3.2											
Favoriser la solidarité autour de l'eau potable		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-disposition 3.2.1											
Disposer d'une connaissance sur l'Alimentation en Eau Potable		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-disposition 3.2.2											
Faciliter la mise en place des schémas d'Alimentation en Eau Potable		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Actions				
Objectif 4 Favoriser les économies d'eau				
Disposition 4.1				PTGE
Sous-disposition 4.1.1		(X)		Superviseur d'étiage
Inciter aux économies d'eau				Instrumentation du territoire
Poursuivre les efforts pour réduire la consommation en eau potable en incitant les collectivités et les établissements industriels à mettre en place des politiques d'économie d'eau respectant les prescriptions des autorités sanitaires	(X)			Prise de compétence eau potable
				Étude d'amélioration de la connaissance de l'impact du drainage agricole sur la plaine de la Lys
				Étude d'estimation des volumes mobilisables de l'AEAP
				Projet AMORSE
				Projet VEOLIA-BRGM-SYMSAGEL
				ORQUE
				CARE+
				Stage : mise en place d'une stratégie pour l'alimentation en eau potable sur le SAGE de la Lys
				Water for Tomorrow
			X	Détection de fuites et télérelève sur le territoire de la CABBALR
		X	X	Travaux d'amélioration des réseaux d'eau
	X	X	X	Gestion volumétrique
	X	X		REUT
	X	X		Optimisation des process par les industries
	X	X		Objectifs définis pour chaque comité de bassin
				Nombre d'actions démarrées et état d'avancement des dispositions
6				En cours
			2	1

ENJEU 3 – PRÉServation et GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITÉ

⌚ Objectif n°5 : Reconquérir les aspects écologique et hydromorphologique des milieux aquatiques

Afin de reconquérir les différents aspects écologiques et hydromorphologiques des milieux aquatiques, il est nécessaire de s'intéresser à une diversité de thématiques permettant de répondre aux problématiques à l'origine de leur dégradation sur le territoire. Ainsi, plusieurs actions ont été menées, avec des degrés d'effort variables, sur différents volets :

- ◆ La restauration et l'entretien des cours d'eau, pour lesquels la mise en place des **Plans de restauration et d'entretien*** a constitué un levier essentiel ;
- ◆ La valorisation des potentialités piscicoles, qui a permis d'aborder la question de la continuité écologique tout en intégrant une activité largement pratiquée, la pêche, ainsi que ses acteurs ;
- ◆ Enfin, la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE), dont la prolifération tend à s'accentuer dans un contexte de changement climatique.

Disposition 5.1 Restaurer et entretenir les cours d'eau et milieux aquatiques

Un territoire parcouru de cours d'eau

- ◆ Le territoire du SAGE de la Lys comprend environ 1 000 km de cours d'eau ;
- ◆ Ces milieux sont soumis à de nombreuses pressions ;
- ◆ Des Plans de Restauration et d'Entretien (PRE) lancés et à poursuivre.

⚠ Enjeux :

- ◆ Présence de nombreux facteurs de destruction des cours d'eau ;
- ◆ Gestion des sédiments pollués ;
- ◆ Hydromorphologie des cours d'eau.

RÉSULTATS VISIBLES

⌚ Indicateurs du tableau de bord :

- ◆ *Linéaire de cours d'eau restauré*
- ◆ *Avancement des plans de restauration et d'entretien des cours d'eau*
- ◆ *Indicateur transversal : État écologique des masses d'eau de surface*

RESULTATS DES INDICATEURS

Le **linéaire de cours d'eau restauré** n'a pas encore été quantifié dans le tableau de bord, néanmoins de nombreux aménagements ont été réalisés. L'avancement des plans de restauration et d'entretien des cours d'eau progresse de manière satisfaisante et intègre des concepts tels que l'EBF, témoignant de l'engagement du SYMSAGEL à mettre en œuvre de nouvelles actions sur le territoire en collaboration avec les acteurs locaux.

En complément des indicateurs de type « Réponse », c'est-à-dire ceux relatifs aux actions mises en œuvre par le SYMSAGEL et les autres acteurs du territoire, un indicateur transversal permet de suivre **l'état écologique** des cours d'eau. Cet indicateur repose sur plusieurs éléments détaillés dans le tableau de bord et met en évidence une forte variabilité selon les masses d'eau observées.

État écologique des masses d'eau de surface du bassin de la Lys				
Id Masse Eau (ME)	Cycles 2 et 3 Directive Cadre de Européenne sur l'eau (DCE)			
	2017 - 2019	2018 - 2020	2021 - 2023	Objectif
Lys Rivière (AR36)	Yellow	Yellow	Yellow	Atteinte du bon état en 2027
Aa Canalisée de la confluence avec le canal de Neufossée à la confluence avec le canal de la Haute Colme (AR01)	Light Green	Light Green	Grey	Stabiliser l'état écologique Moins strict OMS
Canal d'Hazebrouck (AR09)	Orange	Orange	Yellow	Amélioration de la qualité pesticide en 2027
Grande Becque (AR22)	Red	Red	Red	
Canal d'Aire à la Bassée (AR08)	Yellow	Yellow	Yellow	Stabiliser l'état écologique Moins strict OMS
Clarence Amont (AR14)	Yellow	Yellow	Yellow	
Lawe Amont (AR29)	Red	Orange	Yellow	
Lys canalisée du nœud d'Aire à l'écluse n°4 Merville aval (AR33)	Orange	Orange	Yellow	Amélioration d'une classe de l'état écologique
Lys canalisée de l'écluse n°4 Merville aval à la confluence avec le Canal de la Deule (AR31)	Orange	Orange	Yellow	Moins strict OMS 2027

Classes de l'état écologique					
MAUVAIS	MÉDIOCRE	MOYEN	BON	TRÈS BON	Absence de donnée

De manière générale, une tendance à l'amélioration peut être notée. Toutefois, certaines masses d'eau, comme AR22 (Grande Becque), stagnent dans un état médiocre. L'atteinte du bon état d'ici 2027 apparaît donc difficilement envisageable pour ces secteurs, d'où la mise en place d'objectifs moins stricts (OMS) et complémentaires dans certains cas. Celui-ci est défini à partir d'une analyse approfondie des moyens techniques et financiers disponibles, permettant d'établir un objectif plus réaliste et atteignable.

SYNTHESE DES PROJETS

La **STRAGEMA** du SYMSAGEL, élaborée en co-construction avec les acteurs du territoire en 2023 et officialisée en mars 2025, définit une stratégie de gestion des milieux aquatiques (GEMA) autour de six axes : animation, communication, réglementation, connaissance, gestion des milieux et ruissellement/érosion.

Cette démarche a permis de déployer opérationnellement les **Plans pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PRE)** sur l'ensemble du bassin versant de la Lys, coordonnant les interventions des différents EPCI et favorisant la **restauration écologique des cours**

d'eau, comme le PRE Lys-Rivière, Laquette, Melde, qui inclut diagnostic, programme de restauration, détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) et intégration dans les documents d'urbanisme.

Le SYMSAGEL assure la **maîtrise d'ouvrage** et, selon les cas, la **réalisation des travaux** pour plusieurs EPCI (CAPSO, CCHPM, TernoisCom, CCCA), incluant retrait d'embâcles, plantations de ripisylve, aménagements d'abreuvoirs et pontons.

La **détermination de l'EBF** guide la priorisation des actions de restauration et de préservation, en cohérence avec les exigences du SDAGE Artois-Picardie et les objectifs de suivi, protection et amélioration de la qualité des cours d'eau.

Disposition 5.2 Favoriser les potentialités piscicoles des cours d'eau

Des milieux contrastés, des espèces sentinelles

- ◆ Deux contextes piscicoles distincts sont concernés :
 - ◆ Milieu salmonicole, caractérisé par des eaux froides, oxygénées et courantes ;
 - ◆ Milieu cyprino-ésocicole, typique des eaux plus calmes et tempérées.
- ◆ Présence d'espèces indicatrices représentatives de la qualité des habitats naturels.

⚠ Enjeux

- ◆ Dégradation de l'état écologique des milieux aquatiques, liée à plusieurs facteurs limitants
 - ◆ Déficit en habitats fonctionnels (zones de refuge, d'alimentation),
 - ◆ Manque de zones de reproduction adaptées aux espèces piscicoles.

RÉSULTATS VISIBLES

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord : ◆ *Indice Poisson rivière des masses d'eau de surface*

RESULTATS DE L'INDICATEUR

L'Indice de Pression sur le Réseau (IPR) dépend des cours d'eau considérés et montre globalement une stagnation, voire une dégradation sur les cours d'eau du bassin versant de la Lys. Cette évolution traduit une altération du peuplement piscicole et, plus largement, une détérioration de l'état du milieu aquatique.

SYNTHESE DES PROJETS

Sur le territoire, la **restauration de la continuité écologique** (RCE) est conduite principalement par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, en partenariat avec le SYMSAGEL via des conventions.

Ces actions visent à assurer la circulation piscicole, préserver et restaurer les habitats aquatiques, la flore et la faune associées, et améliorer les capacités d'accueil piscicole grâce à la mise en place de caches, abris et suivi de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, des **pêches électriques** sont organisées annuellement pour caractériser les peuplements piscicoles et suivre leur évolution, méthode totalement inoffensive pour les poissons, contribuant à la connaissance et au suivi écologique des cours d'eau sur l'ensemble du territoire.

Disposition 5.3 Gérer les espèces envahissantes

Un contexte marqué par la progression des EEE

- À l'instar de nombreuses régions, le territoire est confronté à une présence croissante d'espèces exotiques envahissantes (EEE).
- Ces espèces provoquent l'extinction progressive de certaines espèces locales et la dégradation voire la disparition d'habitats naturels.
- Leur prolifération contribue significativement à l'appauvrissement de la biodiversité et à la perturbation des équilibres écologiques.

⚠ Enjeux

- Mettre en place une lutte efficace et adaptée contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Renforcer la coordination entre les différentes structures et acteurs impliqués (collectivités, gestionnaires, associations, institutions).
- Définir et déployer une stratégie globale de gestion et de prévention à long terme.

PREMIERS PAS

(action à venir)

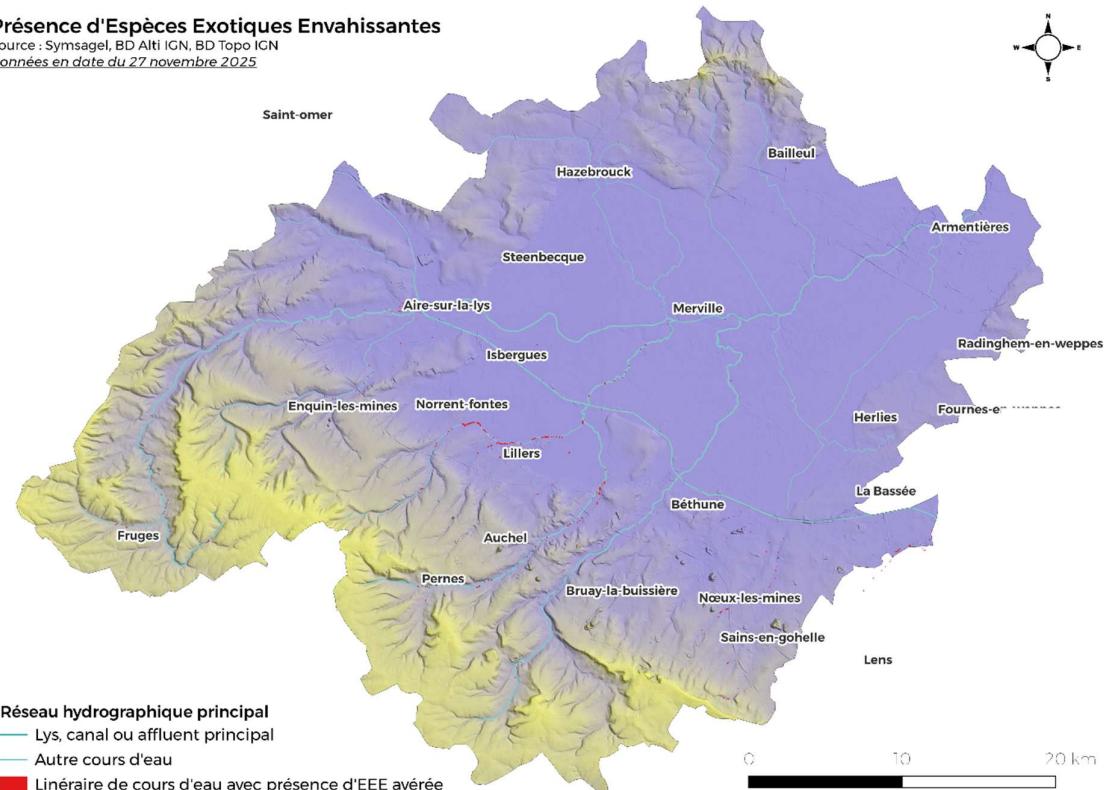
⌚ Indicateurs du tableau de bord : ⚡ *Évolution des espèces exotiques envahissantes*

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Le suivi des espèces exotiques envahissantes (EEE) reste difficile en raison de l'absence de centralisation des données. Cependant, dans le cadre du SAGE de la Lys, un travail d'amélioration est en cours, avec la prise progressive de cette compétence par une chargée de mission et le développement d'un réseau d'acteurs autour de cette thématique.

Présence d'Espèces Exotiques Envahissantes

Source : Symsagel, BD Alti IGN, BD Topo IGN
Données en date du 27 novembre 2025



Certaines données ont déjà été collectées, mais elles sont très hétérogènes selon les secteurs, ce qui peut donner l'impression que certaines zones sont moins touchées alors qu'il s'agit simplement d'informations partielles ou incomplètes.

SYNTHESE DES PROJETS

La gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le bassin versant de la Lys repose sur une **stratégie** combinant recensement, **hiérarchisation** et interventions ciblées (méthodologie développée dans le cadre d'un stage). Les espèces sont priorisées selon leur impact environnemental et leur stade d'invasion, allant de l'absence à une population largement répandue, afin de définir les actions les plus appropriées : prévention et surveillance dans les zones non colonisées, confinement ou éradication pour les populations émergentes, et limitation de l'expansion pour les populations établies.

La centralisation des données et leur transmission aux acteurs régionaux restent des points essentiels pour améliorer l'efficacité des actions.

Les **PRE** constituent également un outil pour lutter contre les EEE. En effet, les études de terrain permettent d'identifier et de recenser leur présence, et les travaux prennent en compte ces espèces afin d'améliorer leur gestion et leur contrôle.

Les membres du SYMSAGEL ont également été **formés à la reconnaissance et à la surveillance des EEE**, tandis que des opérations de terrain, telles que celles menées par le **Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de Radinghem en Weppes** et la **brigade EEE de la CAPSO**, appliquent des méthodes mécaniques pour réguler le rat musqué et éliminer les espèces végétales envahissantes.

Ces démarches s'inscrivent dans une logique de prévention, de surveillance et d'intervention rapide, afin de limiter la propagation et préserver les milieux aquatiques.

⌚ Objectif n°6 : Reconquérir les zones humides

Les zones humides sont des milieux particulièrement riches en biodiversité, rendant de nombreux services écologiques essentiels.

Leur intérêt écologique est majeur, ce qui nécessite la mise en œuvre d'actions de préservation et, lorsque cela s'avère nécessaire, de restauration.

Il est donc indispensable d'identifier les zones humides et leurs fonctionnalités, afin d'organiser de manière cohérente leur gestion, leur restauration éventuelle et leur préservation.

Cet objectif présente un caractère transversal avec d'autres enjeux, notamment :

- ◆ La préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau (**Enjeu 2***) grâce au stockage et à l'épuration naturels des eaux ;
- ◆ La prévention des inondations (**Enjeu 4***).

Disposition 6.1 Identifier les zones humides

Les zones humides sur le territoire du SAGE de la Lys

- ◆ L'inventaire actuel distingue trois catégories de zones humides :
 - ◆ Celles à préserver ;
 - ◆ Celles à restaurer ;
 - ◆ Celles présentant un enjeu agricole spécifique, c'est-à-dire les zones « dont la fonctionnalité et la préservation sont liées au maintien et au développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires » (SDAGE 2022-2027 du bassin Artois-Picardie).

⚠ Enjeux

- ◆ Améliorer la connaissance de ces milieux afin de mieux orienter les actions de gestion, de protection et d'aménagement.
- ◆ Actualiser et affiner la cartographie des zones humides pour mieux les protéger.

EN COURS

⌚ Indicateurs du tableau de bord : ◆ *Nombre de zones humides gérées* (calcul en cours)

SYNTHÈSE DES PROJETS

Des **travaux exploratoires** réalisés par étudiants et stagiaires ont permis d'identifier les zones humides et de restaurer leurs annexes hydrauliques, en intégrant leur rôle dans la gestion des flux d'eau.

Depuis 2019, la CLE s'appuie sur une **cartographie des zones humides à préserver, à restaurer ou présentant un enjeu agricole**.

Parallèlement, le bureau d'études Biotope conduit **l'actualisation de l'inventaire** en combinant prélocalisation bibliographique, vérification terrain selon les critères de végétation et de sol, et caractérisation des fonctionnalités, avec une priorisation définie collectivement par les comités techniques et des résultats attendus en 2026.

Enfin, le **programme REAUZOH**, mené conjointement par la CABBALR et le Cerema, vise à recenser, cartographier et suivre l'évolution des zones potentiellement humides grâce à l'intelligence artificielle et à l'analyse d'images satellites, ces données étant intégrées aux travaux du SYMSAGEL.

Zones humides du SAGE de la Lys

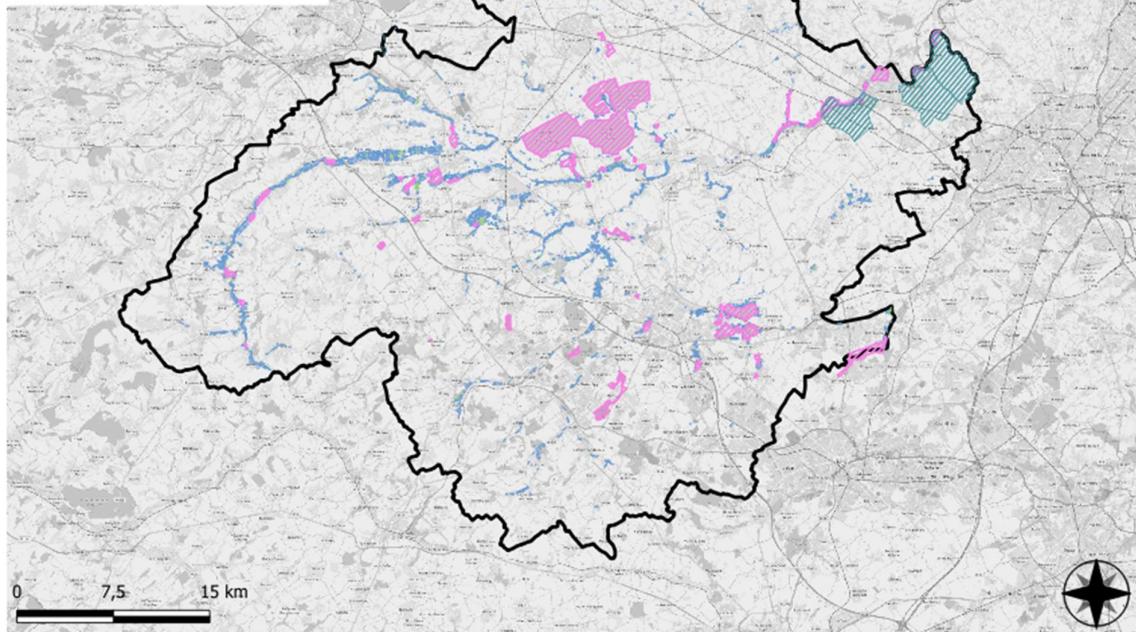
ZH à enjeu agricole

ZH à préserver

ZH à restaurer

Priorité 1

Priorité 2



Disposition 6.2 Préserver et restaurer les zones humides

⚠ Enjeux

- Les prairies sont aujourd’hui confrontées à de nombreux facteurs de dégradation : abandon des pratiques agricoles, urbanisation, drainage, intensification…
- Ces menaces s’exercent à une échelle large, notamment sur l’ensemble du bassin versant de la Lys.
- Il est nécessaire de mettre en place une gestion concertée et territorialisée pour préserver ces milieux.

RÉSULTATS VISIBLES



⌚ Indicateurs du tableau de bord : ⚡ *Nombre de zones humides gérées* (calcul en cours)

SYNTHESE DES PROJETS

Le SYMSAGEL met en œuvre une politique active de restauration et de gestion des zones humides, s’inscrivant dans la disposition A-9.5 du SDAGE et la règle n°1 du SAGE de la Lys.

Une **liste partielle de zones humides à restaurer** a été établie par la CLE afin de permettre la mise en œuvre de projets avec un taux de compensation de 150 % des fonctionnalités.

Les projets de restauration sont souvent conduits dans le cadre de mesures compensatoires ou de projets pré-opérationnels, comme celui du **Grand Marais de Thérouanne**, visant à restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique des sites, avec élaboration de plans de gestion et de suivi à long terme.

La sensibilisation des acteurs locaux a été renforcée lors d’un **webinaire** présentant l’identification, les fonctions et les enjeux des zones humides ainsi que les conditions d’utilisation et les règles applicables selon le SAGE et le SDAGE.

Les **avis de la CLE** rappellent le besoin de protection des zones humides vis-à-vis des projets d’IOTA et ICPE, avec des mesures de limitation ou de compensation lorsqu’un projet d’intérêt général est autorisé.

Le SYMSAGEL a aussi envisagé des outils tels que **Vigifoncier** pour constituer un fonds de terrains mobilisables pour la restauration. Parallèlement, le **programme de maintien de l’agriculture en zones humides (PMAZH)** porté par l’AEAP, valorise le rôle des agriculteurs dans la préservation des fonctions écologiques et paysagères des prairies humides.

Ces actions sont coordonnées avec d’autres dispositifs comme les **ORQUE** et les **PRE**, contribuant à une gestion intégrée et durable des zones humides du territoire.

⌚ Objectif n°7 : Gérer la situation d'étiage

Mieux connaître la situation d'étiage permet d'améliorer sa gestion, notamment en prenant en compte les besoins du cours d'eau et des milieux associés. En effet, cette dimension écologique est souvent négligée au profit d'une approche centrée sur les usages anthropiques et les problématiques d'accès à la ressource.

Une telle démarche offre une vision plus globale et intégrée de la consommation d'eau, conciliant les besoins des écosystèmes aquatiques avec ceux des différents usagers.

Disposition 7.1 Améliorer la connaissance des cours d'eau en période d'étiage

L'étiage : un indicateur clé des tensions sur la ressource en eau

- ◆ L'étiage correspond à une période d'environ 30 jours consécutifs durant laquelle le débit d'un cours d'eau atteint son niveau le plus bas de l'année ;
- ◆ Il résulte généralement d'une sécheresse prolongée, souvent aggravée par des températures élevées, ce qui accentue l'évaporation et réduit encore davantage les apports en eau.

⚠️ Enjeux

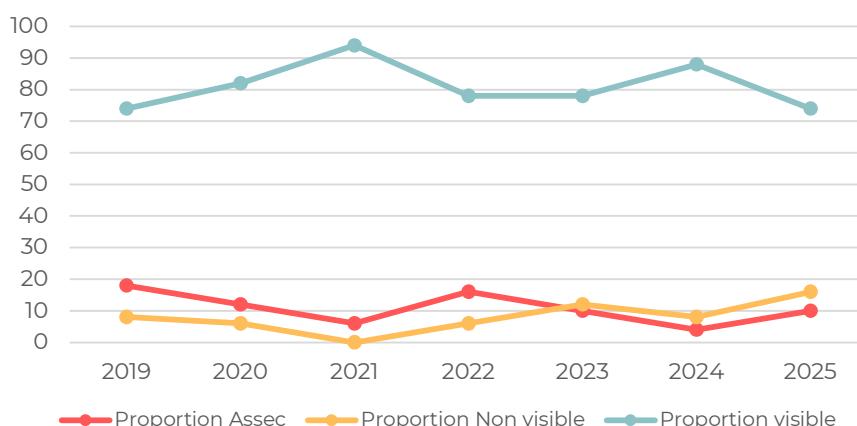
- ◆ L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse liée aux changements climatiques ;
- ◆ Les prélèvements d'eau (agriculture, industrie, alimentation en eau potable) et les aménagements hydrauliques accentuent la pression sur la ressource ;
- ◆ En période d'étiage, les ressources en eau de surface sont particulièrement sollicitées, rendant leur gestion stratégique pour concilier les usages et préserver les milieux aquatiques.

PREMIERS PAS

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord : ◆ Assèchement des cours d'eau en période d'étiage

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Évolution des proportions assec, écoulement visible et non visible au cours du temps



Selon le réseau ONDE, 2020 à 2022 ont été les années les plus marquées par les assecs. En 2025, le nombre d'assecs diminue légèrement, mais les écoulements non visibles augmentent, traduisant une intensification des conditions d'étiage. Ces observations reflètent la variabilité interannuelle, les différences de réactivité des cours d'eau et les effets des changements climatiques.

SYNTHESE DES PROJETS

La disposition 7.1 s'appuie sur plusieurs outils et études complémentaires, notamment le **PTGE**, les dispositifs de **gestion volumétrique de l'eau**, les études **Estimation des volumes mobilisables** et **HMU**, ainsi que le suivi régulier assuré par le **superviseur d'étiage** et des **jaugeages**, permettant de collecter des données précises sur les niveaux et débits des cours d'eau pendant les périodes de faible ressource.

Disposition 7.2 Concilier les usages

- ◆ Le territoire du SAGE accueille de nombreux usages de l'eau : agriculture, eau potable, industrie, etc.
- ◆ Ces usages ont des exigences spécifiques qui peuvent :
 - ◆ Entrer en concurrence les uns avec les autres ;
 - ◆ Entrer en conflit avec les besoins écologiques des milieux aquatiques.
- ◆ Ces tensions sont accentuées en période d'étiage, lorsque la ressource en eau devient plus limitée.

⚠ Enjeux

- ◆ Prévenir et gérer les conflits d'usages, notamment en période d'étiage, lorsque la ressource devient plus rare.
- ◆ Mettre en place une gestion équilibrée et concertée des prélèvements, tenant compte à la fois des besoins humains et des impératifs écologiques.

EN COURS

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord : ◆ *Évolution des volumes prélevés annuellement par usage**

SYNTHESE DES PROJETS

Bien que la CLE du SAGE de la Lys n'impose pas de règles directes sur la consommation d'eau, celle-ci a émis **plusieurs avis** visant à encadrer son usage, notamment dans le cadre des demandes d'irrigation ou des arrêtés cadres interdépartementaux sécheresse. Ces avis, enrichis par les observations du SYMSAGEL, permettent d'intégrer des éléments essentiels pour une gestion intégrée de la ressource, en soulignant notamment le risque lié à la multiplication des captages dont l'effet cumulatif peut affecter l'eau potable et les milieux aquatiques.

Le **PTGE**, notamment son axe 2 « Connaître les milieux et les usages », ainsi que sur l'**étude HMU**, les dispositifs de **gestion volumétrique** et le **projet irrigation**, sont d'autres outils répondant à cette disposition, en permettant de mieux connaître l'hydrologie et les usages sur le territoire et d'adapter la consommation d'eau aux besoins réels et à la disponibilité de la ressource.

⌚ Objectif n°8 : Valoriser les espaces forestiers

⚠ Contexte

- ◆ Le territoire comprend 7 657 hectares de massifs forestiers, représentant 4 % de sa surface totale.
- ◆ Ces forêts ont une valeur écologique et paysagère importante, contribuant à la biodiversité et à la qualité du cadre de vie.
- ◆ Elles jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, notamment en :
 - ◆ Favorisant l'infiltration des eaux pluviales,
 - ◆ Régulant les débits des cours d'eau,
 - ◆ Prévenant l'érosion des sols et les risques d'inondation.

⚠ Enjeux identifiés

- ◆ Les règles actuelles de gestion forestière n'intègrent pas suffisamment la dimension hydrologique, ce qui limite une gestion durable et globale.
- ◆ Il est nécessaire de sensibiliser les acteurs du territoire à l'importance de la gestion de l'eau dans les politiques de valorisation et d'aménagement des espaces forestiers.

Disposition 8.1 Gérer les espaces forestiers
et

Disposition 8.2 Préserver les espaces forestiers

NON DÉMARRÉES

SYNTHESE DES PROJETS

Cet objectif et les dispositions qui l'accompagnent ont été peu pris en compte à ce jour, ce qui peut refléter une faible appropriation, une évolution des priorités territoriales ou un manque de portage opérationnel. Il sera nécessaire d'engager une réflexion pour déterminer s'ils doivent être réorientés, renforcés ou supprimés.

Une meilleure mobilisation des acteurs forestiers et une intégration plus poussée des enjeux hydrologiques dans la gestion des espaces boisés pourraient redonner du sens à cet objectif. Les **avis émis par la CLE du SAGE de la Lys** sur certains projets de boisement montrent une prise en compte encore insuffisante des règles du SAGE, notamment lorsque les plantations concernent des zones humides à préserver. La CLE recommande généralement d'éviter ces zones et de privilégier des espèces indigènes dans le cadre des plantations.

L'objectif plus large de préservation des espaces forestiers (disposition 8.2) reste également peu engagé. Il apparaît nécessaire de relancer la dynamique, en renforçant la mobilisation des acteurs forestiers et en intégrant davantage les enjeux hydrologiques dans la gestion des espaces boisés.

Actions		Gérer les espèces invasives	Sous-disposition 5.3.1	Caractériser la nature des espèces envahissantes	x	x	STRAGEMA
Disposition 5.3	Sous-disposition 5.3.2						
Objectif 6 Reconquérir les zones humides	Recourir à des méthodes respectueuses de l'environnement et des milieux aquatiques afin de limiter la prolifération des espèces invasives			x	x	x	PRE
Sous-disposition 5.3.3	Sensibiliser pour prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes						Linéaire de cours d'eau restauré
Disposition 6.1	Identifier les zones humides						Determination de l'EBF
Sous-disposition 6.1.1	Identifier les zones humides						INTERREG-RESIRIVER
Disposition 6.2	Renforcer l'identification et la délimitation des zones humides du territoire						Avis de la CLE du SAGE de la Lys
Sous-disposition 6.2.1	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de la préservation des zones humides	x	x	x	x	x	Implication des acteurs de l'eau et du territoire
Sous-disposition 6.2.2	Préserver et restaurer les zones humides	x	x	x	x	x	Accompagnement par le cerdd
		x	x	x	x	x	Programme ALLUVIO
		x	x	x	x	x	Restauration de la continuité écologique
		x	x	x	x	x	Pêches électriques
		x	x	x	x	x	Hiérarchisation des EEE
		x	x	x	x	x	Formation des membres du SYMSAGEL
		x	x	x	x	x	Brigade EEE de la CAPSO
		x	x	x	x	x	GDON de Radinghem-en-Weppe
		x	x	x	x	x	Travaux exploratoires menés par des étudiants et des stagiaires
		x	x	x	x	x	Inventaire des zones humides à préserver, restaurer et à enjeux agricoles
		x	x	x	x	x	Démarche participative
		x	x	x	x	x	Étude ZH
		x	x	x	x	x	CABBALR et Cerema - REAUZOH :étude des zones humides
		x	x	x	x	x	Liste partielle des zones humides à restaurer
		x	x	x	x	x	Restauration de zones humides
		x	x	x	x	x	Approche systémique des zones humides
		x	x	x	x	x	Webinaire : les zones humides, des enjeux pour nos territoires
		x	x	x	x	x	Avis de la CLE du SAGE de la Lys
		x	x	x	x	x	Outil Vigifoncier
		x	x	x	x	x	PMAZH
		x	x	x	x	x	PTGE
		x	x	x	x	x	Gestion volumétrique
		x	x	x	x	x	Étude ANTEA
		x	x	x	x	x	Étude HMU
		x	x	x	x	x	Superviseur d'étiage et jaugeages
		x	x	x	x	x	Nombre d'actions démarrées et état d'avancement des dispositions
		x	x	x	x	x	Résultats visibles
		x	x	x	x	x	En cours
		x	x	x	x	x	8
		x	x	x	x	x	7
		x	x	x	x	x	13
		x	x	x	x	x	8

ENJEU 4 – GESTION DES RISQUES INONDATION

⌚ Objectif n°9 : Accompagner la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI

Cet objectif consiste en un accompagnement et un suivi de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui constitue la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Ce programme vise à traduire concrètement les orientations stratégiques de la SLGRI à travers un ensemble d'actions. Il comprend notamment de nombreuses fiches actions axées sur la communication, la sensibilisation et la formation des différents acteurs du territoire.

Ces actions ont pour objectif de promouvoir une acculturation progressive et positive au risque inondation, afin de renforcer la résilience des populations et d'intégrer pleinement la culture du risque dans les pratiques et les comportements individuels comme collectifs. À terme, il s'agit de faire de cette culture du risque un levier essentiel des nouvelles dynamiques de société et de la gestion durable des territoires exposés.

Disposition 9.1 Suivre la mise en place du PAPI et de la SLGRI

La stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Lys

- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Artois-Picardie fixe les objectifs de la politique inondation à l'échelle du bassin, avec des dispositions spécifiques pour les TRI (Territoires à Risques Importants d'Inondation).
- La SLGRI, déclinée à l'échelle du SAGE de la Lys, précise ces objectifs localement pour réduire la vulnérabilité du territoire.
- Le **PAPI*** constitue la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, à travers des actions concrètes de prévention, protection et sensibilisation.

⚠ Enjeux : concilier gestion du risque et préservation des milieux

- Le SAGE de la Lys vise à concilier la gestion des aléas d'inondation avec le bon état des masses d'eau et des milieux aquatiques.
- Les enjeux portent sur la cohérence entre politiques de l'eau et de prévention des risques, la préservation des zones naturelles d'expansion des crues, et le renforcement de la résilience du territoire face aux inondations.

RESULTATS VISIBLES

- | | |
|---|--|
| ⌚ Indicateurs du tableau de bord : | ⌚ Avancement des plans de prévention des risques inondation |
|---|--|

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Couverture du bassin versant de la Lys par des PPRI

Source : Symsagel, BD Alti IGN, BD Topo IGN, DDTM59, DDTM62

Données en date du 27 novembre 2025

0 10 20 km

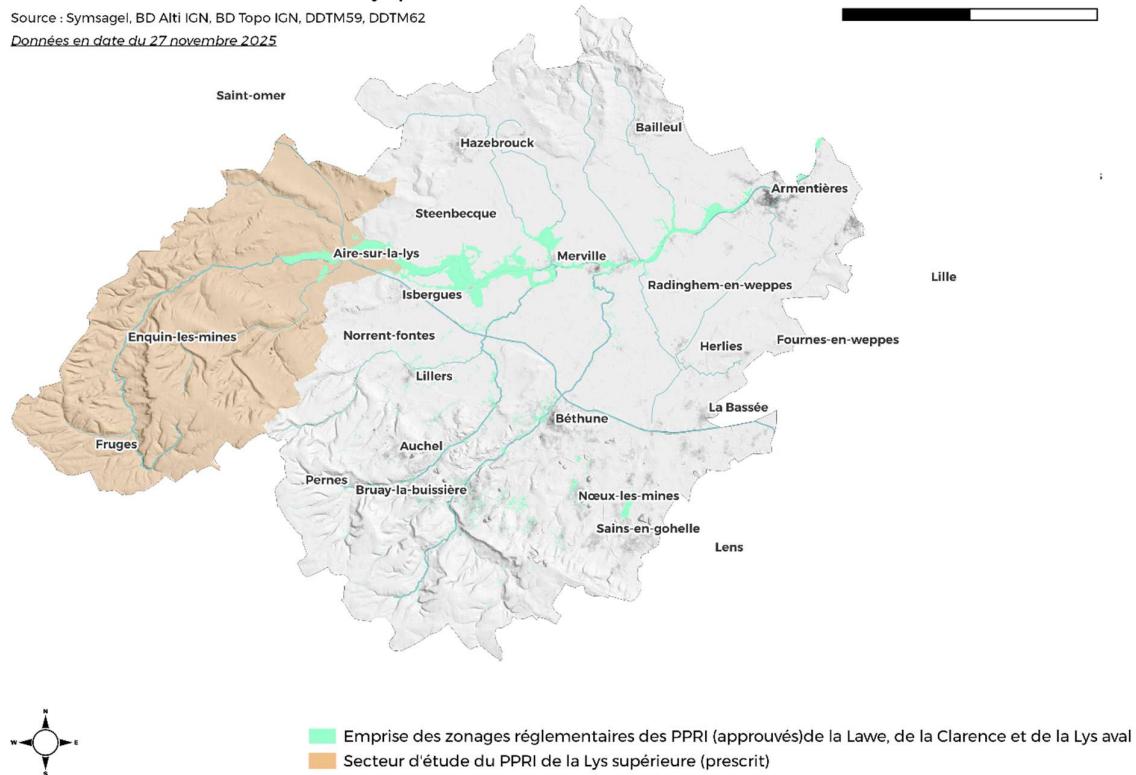


Figure 4 : Couverture du BV de la Lys par des PPRI

(**Vert** : Fusion des zonages des PPRI approuvés impactant le droit du sol
Beige : Périmètre d'étude du PPRI Lys amont (zonage réglementaire non défini))

SYNTHESE DES PROJETS

Le **PAPI 3** constitue le volet opérationnel de la SLGRI sur le bassin versant de la Lys, avec un investissement total de 37,5 millions d'euros, organisé en sept axes et de multiples fiches actions. Initialement prévu jusqu'en 2023, il a été prolongé jusqu'en 2025 pour finaliser certaines actions et assurer la continuité des dynamiques engagées, avec une clôture officielle prévue sous forme d'une **journée dédiée à la résilience** incluant visites de terrain, animations et conférences.

À partir de 2026, le **Programme d'études préalables (PEP)** préparera le **PAPI 4**, visant à identifier de nouvelles solutions de protection face aux inondations, intégrer les enjeux environnementaux et climatiques, limiter les apports d'eau au Canal à Grand Gabarit, renforcer la résilience par le fonctionnement naturel des milieux et adapter l'aménagement du territoire et ses réponses aux futures crues, dans une logique de co-construction avec les acteurs locaux.

Le PAPI 3 intègre également la gestion des **PPRI**, en suivant les plans approuvés pour la Lys aval et la Lawe et en élaborant les plans prescrits pour la Clarence, la Lawe élargie et la Lys supérieure.

Par ailleurs, le projet **Interreg FUSION**, démarré en 2024 pour 4 ans avec un budget de 6,5 millions d'euros, vise une gestion intégrée transfrontalière des eaux de surface, combinant ouvrages de protection, restauration écologique et cartographies par imagerie satellitaire pour améliorer la gestion de crise et la sensibilisation des populations.

Enfin, un **état des lieux historique des crues a été réalisé par le département**, avec un document en cours de qualification des aléas pour alimenter la future cartographie réglementaire du PPRI de la Lys supérieure.

Disposition 9.2 Favoriser la communication

⚠️ Enjeux

- ❖ Sensibiliser aux risques d'inondation ;
- ❖ Préserver la mémoire des événements passés ;
- ❖ Informer sur les risques existants ;
- ❖ Éveiller la culture du risque.

RESULTATS VISIBLES



⌚ Indicateurs du tableau de bord : ❖ **À déterminer**

SYNTHESE DES PROJETS

Le SYMSAGEL **accompagne les rédacteurs des documents d'urbanisme** (PLUi et SCoT) afin d'intégrer la prise en compte du risque inondation et de garantir la cohérence avec les orientations du SAGE, via des **porters à connaissance**, des **avis de la CLE**, des **notes techniques** et la **participation à des réunions et ateliers**. Plusieurs PLUi ont ainsi bénéficié de contributions du SYMSAGEL, incluant des avis ou PAC selon les territoires concernés.

Parallèlement, de nombreuses **actions de sensibilisation et de formation** ont été menées pour développer la culture du risque inondation auprès de différents publics : scolaires, habitants, agriculteurs, élus et acteurs locaux. Ces actions comprennent la pose de repères de crues, des pièces de théâtre et projections-débats, des sorties sur le terrain (Rand'eau Lys), des livrets et expositions (« Paroles d'inondations », « Aménager avec l'eau »), des animations pédagogiques en collèges (Fresques des Inondations, Ciné Débat, Inond'action), ainsi que la formation d'animateurs péri-scolaires, d'élus (IRMA) et de sapeurs-pompiers.

Le projet « **Territoire engagé pour l'eau** » et le **Géoportail de l'eau**, permettant de visualiser les divers enjeux à l'échelle des SAGE de la Lys, de l'Audomarois et du Delta de l'Aa, visent à renforcer l'accès à l'information sur l'eau.

Le SYMSAGEL contribue également à **l'Observatoire des crues** et à **l'outil Murex**, qui centralise les données locales sur les inondations et permet une visualisation interactive de l'emprise des crues, complétée par des cartographies issues d'images satellites pour mieux caractériser les zones inondées et appuyer la gestion de crise et le retour à la normale.

⌚ Objectif n°10 : Améliorer la gestion des inondations

Le bassin Artois-Picardie est exposé aux inondations, qui constituent un enjeu majeur du territoire. En hiver, elles sont principalement liées à la remontée des nappes ou au débordement des cours d'eau, tandis qu'en été, des crues soudaines peuvent survenir sur certains affluents et zones urbanisées.

La gestion du bassin vise à atténuer ces impacts selon deux axes :

- Préserver les zones inondables, notamment les champs naturels d'expansion des crues ;
- Maîtriser les eaux de ruissellement en milieu urbain et rural, ainsi que gérer les déchets générés lors de ces épisodes.

Le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pour « inondation et/ou coulée de boue », ainsi que la carte du SAGE de la Lys, illustrent l'importance et l'hétérogénéité de ce risque selon les communes.

Disposition 10.1 Préserver les zones à caractère inondable

Les zones humides et d'expansion de crues : des alliées contre les inondations

- Les ZH (zones humides) et les CNEC (champs naturels d'expansion de crues) jouent un rôle essentiel dans la gestion des inondations.
- Elles réduisent la vitesse et la quantité d'eau circulant vers l'aval grâce à :
 - ◆ L'infiltration de l'eau dans les sols ;
 - ◆ L'étalement des crues ;
 - ◆ L'alimentation des nappes phréatiques.

⚠️ Enjeux

- Ces zones sont menacées par :
 - ◆ L'urbanisation et l'artificialisation des sols,
 - ◆ Les aménagements hydrauliques (digues, canaux, etc.),
 - ◆ Les prélèvements d'eau excessifs,
 - ◆ Le drainage et la mise en culture,
 - ◆ L'abandon ou le manque d'entretien des zones naturelles.
- Il est donc nécessaire de :
 - ◆ Préserver ces milieux,
 - ◆ Restaurer les zones dégradées pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques.

EN COURS

⌚ Indicateurs du tableau de bord :

- *Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (inondations et coulées de boue) par année*
- *Prise en compte des champs naturels d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme*

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Concernant cet indicateur, il est important de souligner que les CNEC sont, pour l'instant, encore peu intégrées dans les documents d'urbanisme. Ainsi, 121 communes bénéficient d'au moins une orientation ou une règle sur le sujet des CNEC, sur les 222 communes concernées par le SAGE.

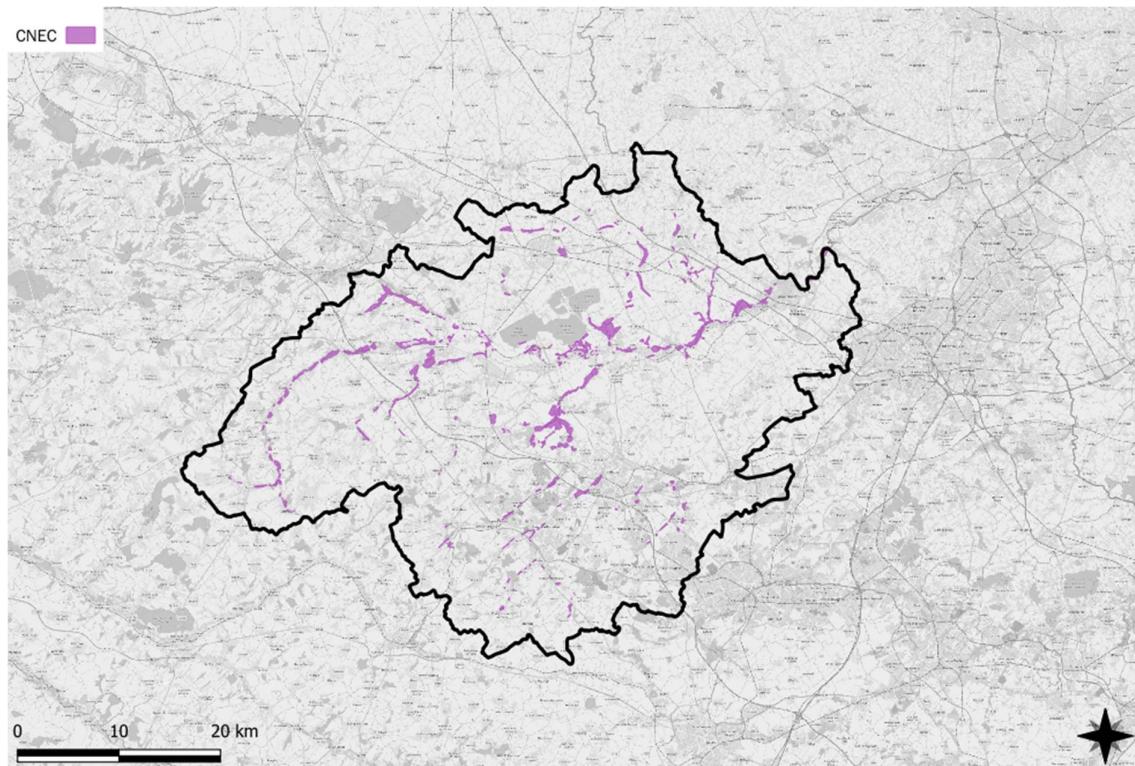
Par ailleurs, leur prise en compte dans certains projets a révélé plusieurs difficultés, principalement liées au manque de précision de la méthode utilisée pour les déterminer. L'étude CNEC permettra donc de lever ces obstacles en s'appuyant sur une méthodologie homogène et clairement définie.

Ainsi, bien que cet indicateur reste actuellement peu instructif, l'étude CNEC pourrait contribuer à une meilleure prise en compte des CNEC et à une amélioration de cet indicateur à l'avenir, en le rendant plus pertinent et informatif.

SYNTHESE DES PROJETS

La protection et la restauration des CNEC et des zones humides constituent un axe central du SAGE de la Lys.

L'étude CNEC, lancée en novembre 2025, vise à harmoniser l'identification des CNEC existants, à en identifier de nouveaux et à définir des objectifs de préservation ou de restauration.



Parallèlement, **l'action 6.4 du PAPI** soutient le rétablissement des fonctionnalités hydrologiques des zones humides via études, travaux exploratoires, stratégies de restauration et concertation avec les acteurs locaux. Bien que non ciblée sur la gestion des inondations, cette démarche contribue indirectement à restaurer les services écosystémiques et à renforcer la résilience face aux crues.

La **règle n°2 du SACE** impose la protection des CNEC contre toute dégradation par les IOTA et ICPE, rappelée dans les **avis de la CLE**. Ces actions, associées au **suivi du PAPI**, à la **modélisation des ouvrages** et à la **maîtrise des eaux de ruissellement**, participent à une gestion intégrée et cohérente du bassin versant de la Lys.

Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets

⚠ Enjeux

- Mieux maîtriser les phénomènes érosifs et de ruissellement afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique des milieux aquatiques et de réduire le risque d'inondation.
- Optimiser la gestion des déchets post-inondation pour favoriser un retour à la normale plus rapide et limiter les impacts environnementaux et sanitaires.

EN COURS

- | | |
|------------------------------------|--|
| ⌚ Indicateurs du tableau de bord : | • <i>Surfaces (m²) désimperméabilisées au sein des communes du SAGE</i> |
|------------------------------------|--|

SYNTHESE DES PROJETS

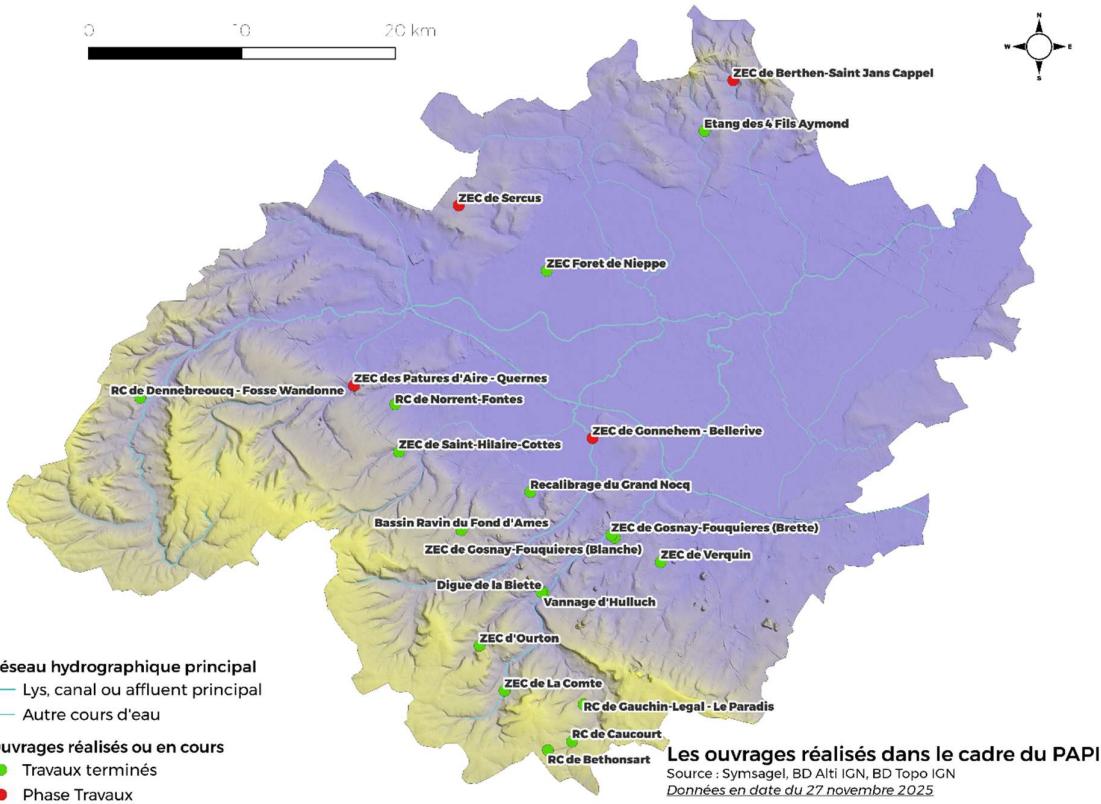
Les **ouvrages de rétention**, inscrits principalement dans le cadre du **PAPI** (axe 6), visent à ralentir les écoulements et à limiter les débits de pointe grâce à la création ou la réhabilitation de ZEC, la mise en place de retenues collinaires, le recalibrage de certains cours d'eau et des aménagements de milieux naturels. Le SYMSAGEL apporte un **appui méthodologique et technique** aux maîtres d'ouvrage, contribuant à la prévention des crues tout en favorisant la restauration des fonctions naturelles et la biodiversité.

Le projet **INTERREG LYSE** (2017-2022), avec une dimension transfrontalière, a renforcé ces actions par des aménagements d'hydraulique douce et structurante, la création de ZEC et de Plaines d'Inondation Contrôlée (PIC), ainsi que des actions pédagogiques et de communication. Il a établi les bases du projet **Interreg-FUSION**.

Les **études environnementales** menées dans les ZEC permettent d'identifier habitats et espèces, de préserver la biodiversité et de guider les aménagements pour un impact minimal sur l'environnement. Ces études favorisent une approche intégrée et systémique de la gestion des zones inondables.

Par ailleurs, la question des macro-déchets fait l'objet d'actions complémentaires : une étude menée en 2018 par le SYMSAGEL a permis de caractériser et quantifier les déchets présents dans les cours d'eau et de proposer un plan d'action de prévention, bien que ce travail, antérieur au SAGE évalué, n'ait pas été intégré. En parallèle, lors des épisodes de crue, la CABBALR assure le **retrait des déchets accumulés sur les grilles des siphons** afin de prévenir tout risque de débordement et de garantir une évacuation efficace des eaux.

Enfin, d'autres outils et démarches, tels que le **pré-zonage pluvial**, les **schémas de gestion des eaux pluviales** et les **partenariats avec des acteurs locaux**, contribuent à renforcer la résilience des territoires face aux inondations tout en conciliant développement et préservation des milieux aquatiques.



⌚ Objectif n°11 : Prendre en compte les enjeux du Canal à Grand Gabarit

Disposition 11.1 Améliorer la gestion du Canal à Grand Gabarit

Contexte

Le Canal à Grand Gabarit relie les bassins de la Deûle à l'Aa par écoulement gravitaire, ce qui modifie l'écoulement naturel des cours d'eau. En effet, il coupe certains cours d'eau en deux, et leur continuité est assurée par des siphons. En période de crue, ces siphons sont doublés par des stations de relevage mobiles permettant de transférer l'eau vers le canal. D'autres cours d'eau (Surgeon, Loisne, Melde, Longue Becque) font l'objet d'un rejet de l'intégralité du débit produit par leur bassin versant dans le canal.

Ce canal terminant sa course en mer, une partie des eaux du bassin versant de la Lys n'atteint jamais la Belgique, mais est détournée vers ce canal puis vers la mer.

⚠️ Enjeux

Ainsi, la gestion du Canal à Grand Gabarit implique divers enjeux :

- ❖ **Hydrologique et écologique** : Le canal modifie l'écoulement naturel des cours d'eau, impactant la continuité écologique et les habitats aquatiques.
- ❖ **Gestion des crues** : Des stations de relevage et un suivi hydraulique adaptatif sont nécessaires pour prévenir les débordements lors des crues.
- ❖ **Sécurité et navigabilité** : La gestion doit maintenir un niveau d'eau compatible avec la navigation tout en garantissant la sécurité des digues et écluses.
- ❖ **Solidarité inter-bassins** : Il faut arbitrer entre maintien de la navigabilité et possibilité de transférer de l'eau entre bassins selon les besoins.

PREMIERS PAS

SYNTHESE DES PROJETS

Dans le cadre du PAPI, une **plaquette sur le protocole** a été réalisée grâce à la **collaboration entre VNF et le SYMSAGEL**, dans le cadre de la **visite du Canal par les élus**, organisée en 2021. Ce protocole, actuellement centré sur la gestion en période de crue, nécessite une révision pour intégrer les épisodes d'étiage, compte tenu des difficultés rencontrées par le territoire lors des sécheresses.

La révision du protocole devra s'accompagner d'une concertation approfondie avec l'ensemble des EPCI et partenaires concernés. Le **PTGE** prévoit explicitement cette intégration de l'étiage, afin d'assurer une gestion globale et cohérente du Canal à Grand Gabarit, incluant la maîtrise des déchets et le suivi des flux en période de basses eaux.

ENJEU 5 – GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

⌚ Objectif n°12 : Garantir la gouvernance autour du SAGE

Le SAGE repose sur une gouvernance active, assurée par le SYMSAGEL, qui supervise sa mise en œuvre et développe des outils de suivi pour évaluer l'efficacité des actions. Il s'appuie également sur une animation continue favorisant les échanges entre acteurs locaux et transfrontaliers, afin de maintenir une dynamique collective et renforcer la coordination et la lisibilité des décisions.

Disposition 12.1 : Mettre en œuvre le SAGE

Contexte de mise en œuvre du SAGE

- Le suivi de la mise en œuvre du SAGE doit s'appuyer sur des indicateurs ;
- Ce suivi n'a toutefois pas réellement été lancé, mais un tableau de bord est actuellement en cours de finalisation ;
- Le SYMSAGEL reste le principal acteur chargé de la mise en œuvre et de l'animation du SAGE.
- La mise en œuvre du SAGE réside dans l'ensemble des actions énoncées dans ce bilan.

Enjeux

- Mettre à disposition des données partagées et accessibles pour évaluer l'efficacité du SAGE.
- Assurer un suivi régulier et opérationnel des actions engagées.
- Renforcer la gouvernance en améliorant le pilotage et la lisibilité des résultats.

RESULTATS VISIBLES

- ⌚ Indicateurs du tableau de bord : ⚡ *Nombre d'avis rendus par la CLE*

RESULTATS DE L'INDICATEUR

Bien que cet indicateur fluctue d'une année sur l'autre, on constate une augmentation progressive du nombre d'avis émis. Ces variations dépendent de plusieurs facteurs, notamment du nombre de projets traités, mais elles reflètent surtout le renforcement de l'expertise du SYMSAGEL, avec des avis de plus en plus structurés et une diffusion accrue. Cette dynamique contribue à renforcer la visibilité du SAGE et à en favoriser le respect.

Année	Nombre d'avis et remarques rendus
2019	5
2020	4
2021	12
2022	11
2023	8
2024	7
2025	13
Total	60

SYNTHESE DES ACTIONS

La **Commission Locale de l'Eau** (CLE), instance décisionnelle du SAGE de la Lys, réunit élus, usagers et représentants de l'État et joue un rôle central dans la concertation et le suivi des projets liés à la gestion de l'eau. Depuis 2019, elle a émis une soixantaine **d'avis** et s'appuie sur des **commissions thématiques**, **COPIL** et **COTECH** pour approfondir les sujets du grand et du petit cycle de l'eau, dans le cadre du PTGE et des études ZH et HMU.

Le SYMSAGEL complète ce dispositif par un **inventaire des déclarations IOTA**, permettant de suivre les projets impactant la ressource, et un **tableau de bord** en cours de mise à jour, visant à stabiliser et centraliser les indicateurs, faciliter le suivi des actions et améliorer la visibilité du SAGE.

Si la CLE est reconnue pour son dialogue constructif et son rôle fédérateur, des améliorations sont encore nécessaires en matière de représentativité, de formation des acteurs et de suivi régulier des contributions, afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité de la gouvernance de l'eau sur le territoire.

Disposition 12.2 : Favoriser les échanges autour du SAGE

Contexte et enjeux

- Le SAGE nécessite une animation active pour maintenir une dynamique collective et favoriser un dialogue constructif entre les différents acteurs de l'eau.
- Cette animation doit s'inscrire à la fois à l'échelle du territoire et en lien étroit avec les territoires frontaliers, l'enjeu transfrontalier étant particulièrement déterminant.

RESULTATS VISIBLES

⌚ Indicateurs du tableau de bord : ⌚ *Nombre d'avis rendus par la CLE*

SYNTHESE DES ACTIONS

Le SYMSAGEL place la **concertation au cœur de ses projets de territoire**, comme le montrent les démarches PTGE, PAPI et STRAGEMA, en mobilisant différentes instances pour associer les acteurs à divers niveaux de participation. Dans cette continuité, le syndicat souhaite renforcer cette dynamique pour le SAGE afin d'assurer une meilleure prise en compte des besoins du territoire.

Acteur central, le SYMSAGEL **accompagne les EPCI**, apporte son expertise technique, coordonne les actions et participe aux dynamiques territoriales et inter-SAGE, favorisant le partage d'enjeux, l'harmonisation des pratiques et la réflexion collective, comme l'illustrent ses échanges avec VNF en période de crue ou la future intégration du SAGE de l'Yser à l'EPTB, qui permettra de développer de nouvelles missions et de renforcer la cohérence régionale.

Les **projets européens**, tels que CARE+, FUSION ou ResiRiver, prolongent cette approche à l'échelle transfrontalière, en facilitant la circulation de l'information, l'harmonisation des pratiques et des outils, l'apprentissage mutuel et la coopération au-delà des limites administratives, renforçant ainsi l'efficacité et la cohérence des actions de gestion de l'eau sur le territoire.

⌚ Objectif n°13 : Capitaliser et diffuser l'information

Le SAGE vise à être clairement identifié et compris par tous les acteurs de l'eau et des milieux aquatiques. La capitalisation et la diffusion de ses informations utilisent des outils permettant une communication régulière sur ses enjeux et résultats, tout en renforçant la cohérence et la lisibilité du SAGE.

Disposition 13.1 : Capitaliser l'information

et

Disposition 13.2 : Diffuser le SAGE et ses données

Pour garantir la réussite de ses actions, le SAGE doit être clairement identifié et compris par l'ensemble des usagers de l'eau et des milieux aquatiques — acteurs publics, associations, professionnels et habitants.

Sa communication, fondée sur une diffusion régulière de ses enjeux, de son contenu et de ses résultats (site internet, lettre du SAGE, presse, réunions publiques, etc.), s'appuie sur les mêmes outils que ceux mobilisés pour centraliser et capitaliser l'information.

Cette convergence interroge la pertinence de maintenir deux dispositions distinctes : leur rapprochement, voire leur fusion, renforcerait la cohérence du SAGE et en améliorerait la lisibilité. Cette option a été retenue dans le cadre de ce bilan.

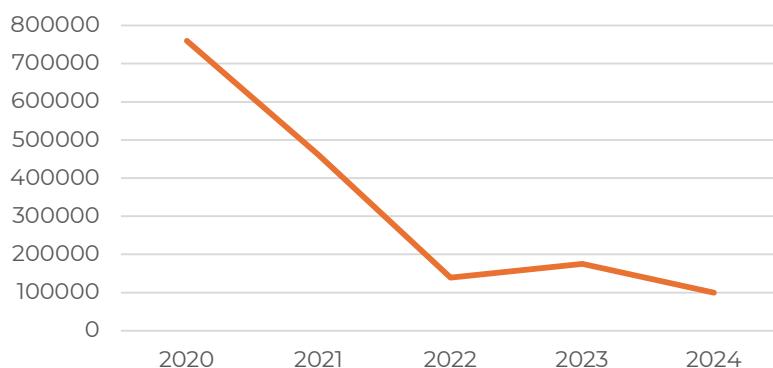
RESULTATS VISIBLES

⌚ Indicateurs du tableau de bord : 🔍 *Statistiques Infoly*

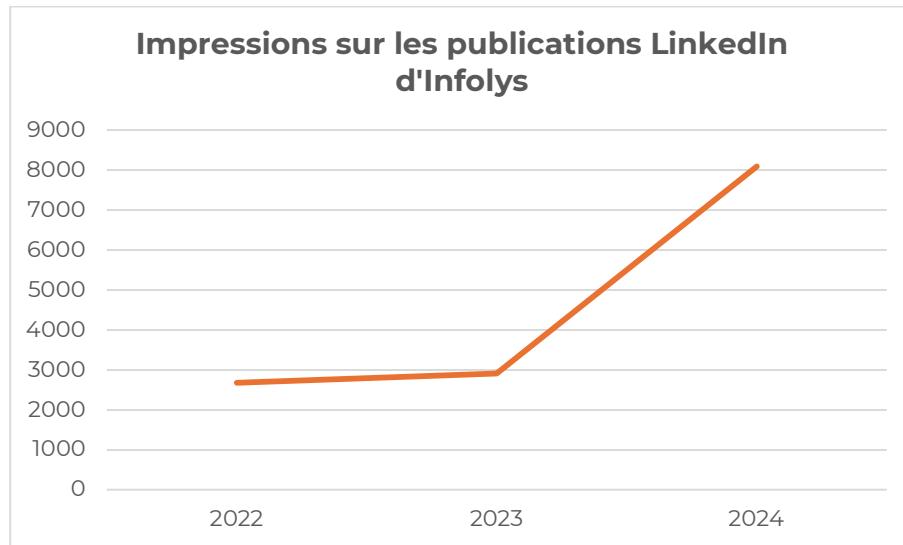
RESULTATS DE L'INDICATEUR

Les **statistiques Infoly** révèlent une baisse des vues des publications Facebook. Néanmoins, ce réseau continue de toucher un large public. En 2020, nos publications ont généré 760 000 impressions (nombre de fois où une publication apparaît à l'écran d'un utilisateur), contre 99 438 en 2024. Cette diminution peut s'expliquer par plusieurs facteurs : des changements dans l'algorithme de Facebook, une baisse du nombre de publications (passant de 42 en 2020 à 26 en 2025, avec un point bas à 12 publications en 2023), ainsi que des variations dans les habitudes d'utilisation des utilisateurs.

Impressions sur les publications Facebook d'Infoly



Sur LinkedIn, où Infoly est présent depuis moins longtemps, le nombre de vue sur les publications est en forte progression, passant de 2 672 en 2022 à 8 089 en 2024. Bien que cette plateforme touche un public plus restreint, elle attire une audience différente et montre une croissance nette, probablement favorisée par l'algorithme de la plateforme.



Que ce soit pour Facebook ou LinkedIn, les constats sont les mêmes pour les vidéos publiées sur ces réseaux.

Ces tendances mettent en évidence l'importance d'adapter la stratégie sur les réseaux sociaux, en exploitant au mieux les spécificités et l'audience de chaque plateforme pour maximiser l'impact des publications.

SYNTHESE DES ACTIONS

L'objectif n°13 du SAGE vise à capitaliser et diffuser l'information afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité des actions menées sur le territoire. Les dispositions 13.1 et 13.2, respectivement dédiées à la capitalisation et à la diffusion, ont été regroupées, car les outils mobilisés sont souvent les mêmes, ce qui invite à envisager leur fusion pour plus de cohérence.

Entre 2019 et 2025, de nombreuses **actions de sensibilisation** ont été menées, allant de la production d'**outils pédagogiques** à des **animations** auprès de divers publics, des **expositions** ou **journées thématiques**, en passant par la **science participative** dans le cadre du projet CARE+.

Pour favoriser la diffusion et l'appropriation des données du SAGE, le SYMSAGEL a développé des outils internes tels qu'**Infoly** et **Infoly Kids**, un **site internet centralisé**, un **Porter à connaissance** destiné aux documents d'urbanisme et un **superviseur d'étiage** pour la gestion des basses eaux.

Ces dispositifs sont complétés par l'intégration sur des plateformes externes comme les **réseaux sociaux**, **Géo2France**, **Gest'eau** ou **Murex**, permettant un partage ciblé et élargi des informations géographiques et réglementaires.

Les **journées thématiques** et **ateliers de science participative**, contribuent à renforcer la sensibilisation et l'implication des différents acteurs.

2.2. Prise en compte et mise en œuvre des règles du SAGE

Les entretiens menés révèlent que l'aspect réglementaire du SAGE est souvent méconnu, voire parfois totalement oublié, ce qui limite son application effective sur le terrain. Chaque règle présente des spécificités et des difficultés d'appropriation distinctes, ici présentées.

♦ Règle n°1 – Zones Humides

La précision de cette règle devrait être renforcée après la mise à jour de la cartographie des zones humides, très attendue par les acteurs du territoire, qui souhaitent l'utiliser comme véritable outil d'aide à la décision.

La principale difficulté dans sa mise en œuvre réside dans le manque de prise en compte réelle des zones humides par les porteurs de projets, celles-ci étant souvent perçues comme une contrainte. Cette réticence est aggravée par une méconnaissance des rôles et compétences des différents acteurs de l'eau. Ainsi, le SYMSAGEL est fréquemment sollicité à tort pour donner des avis sur les zones à dominante humide du SDAGE ou pour répondre à des questions relatives à la compensation.

La cartographie actuelle est également critiquée pour l'échelle trop large de son inventaire, qui limite son utilité pour des applications plus locales. Il est en réalité souvent nécessaire de réaliser un inventaire plus précis des zones humides, en s'appuyant notamment sur les cartes du SAGE, actuellement en révision, afin d'obtenir une délimitation plus fine et d'assurer une application correcte de la réglementation. Des interrogations subsistent également quant à la méthodologie ayant servi à l'inventaire initial.

Malgré ces difficultés, la règle est néanmoins souvent prise en compte ou, au minimum, interrogée, ce qui montre une certaine conscience de l'importance des zones humides — même si cette prise en compte n'a pas toujours pour objectif premier leur protection.

♦ Règle n°2 – CNEC

L'absence d'homogénéité avec les SAGE voisins entraîne des incompréhensions chez les rédacteurs de projets et freine parfois la prise en compte correcte de cet enjeu.

L'application de la règle reste encore limitée dans les documents d'urbanisme : seules 121 communes disposent aujourd'hui d'une orientation ou d'une règle concernant les CNEC, sur les 222 communes du territoire. Un effort particulier devra donc être porté sur une meilleure intégration de cet enjeu dans la planification urbaine.

Comme pour les zones humides, la meilleure détermination et la définition plus précise des CNEC contribueront probablement à une prise en compte plus efficace par les porteurs de projets et les collectivités.

♦ Règle n°3 – Continuité écologique

Cette règle est peu mobilisée, les projets impactant le lit des cours d'eau restant rares.

♦ Règle n°4 – Ressource en eau

Peu d'avis ont été reçus à ce sujet jusqu'à présent, mais le projet CARE+ ainsi que le nouveau projet de CARE (encore non opérationnel) devraient renforcer la prise en compte de cet enjeu.

La règle traite essentiellement de l'aspect qualitatif de la ressource en eau et ne couvre pas encore suffisamment l'aspect quantitatif. Les demandes d'avis sont pourtant nombreuses, notamment concernant des projets de forages agricoles. Si chacun de ces forages, pris individuellement, ne pose généralement pas de difficulté, leur multiplication peut exercer une pression cumulative sur la ressource.

Le SAGE recommande donc une vigilance accrue lors de l'analyse des projets soumis pour avis. Toutefois, il ne dispose pas encore d'un outil réglementaire permettant de limiter ou de réguler ces usages de manière contraignante, ce qui constitue aujourd'hui une limite importante.

♦ **Règle n°5 – Gestion des eaux pluviales**

Même au sein du SYMSAGEL, son interprétation prête parfois à confusion. Une clarification, accompagnée d'exemples concrets, sera nécessaire pour en faciliter l'appropriation par l'ensemble des acteurs.

Il est rappelé que, pendant toute la phase de révision, le SAGE actuel reste en vigueur. Les rédacteurs des documents d'urbanisme prennent généralement ces règles en compte, mais signalent souvent des difficultés de compréhension, notamment liées à l'hétérogénéité du vocabulaire employé dans les différents SAGE du territoire.

3. ATTEINTE DES OBJECTIFS

Une difficulté structurelle liée au manque de formulation SMART

Les objectifs du SAGE ne sont pas formulés de manière suffisamment précise ni mesurable. Leur absence de critères SMART rend complexe toute appréciation fine du niveau de réalisation et laisse une large part d'interprétation dans l'analyse.



Figure 5 : Description des objectifs SMART (Source : BrainBall)

Par exemple, l'objectif « **Reconquérir les aspects écologique et hydromorphologique des milieux aquatiques** », aurait pu être :

« D'ici **2028**, restaurer l'état écologique et hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant en réalisant **au moins 15 actions de restauration morphologique** (renaturation, suppression d'obstacles, reméandrage, reconnexion des zones humides), permettant **d'améliorer d'au moins une classe l'état écologique ou hydromorphologique d'au moins 50 % des masses d'eau concernées**. »

Cet objectif est à la fois **spécifique**, **mesurable** et **défini dans le temps**, en plus d'être :

- ◆ **Atteignable**, en étant cohérent avec les capacités d'un SAGE sur 5–6 ans ;
- ◆ **Réaliste**, car pose des actions courantes et des objectifs atteignables.

Cependant, un niveau de précision aussi élevé peut être perçu comme trop contraignant dans le cadre stratégique d'un SAGE. C'est pourquoi il pourrait être plus pertinent de réservier la formulation SMART à des niveaux plus opérationnels — par exemple dans les sous-dispositions, les fiches-actions ou le Tableau de bord — tout en conservant, au niveau

des objectifs du PAGD, une formulation plus générale et stratégique, conforme à l'esprit des SAGE.

Cette articulation permettrait de maintenir une vision globale partagée tout en disposant, à des niveaux plus fins, d'objectifs suffisamment précis pour piloter, suivre et évaluer efficacement la mise en œuvre du SAGE.

Une évaluation indirecte via l'avancement des dispositions

En l'absence de mesures quantitatives, l'état d'avancement des dispositions constitue l'outil principal pour estimer les progrès réalisés. Cette approche offre une vision globale et cohérente, mais uniquement approximative de l'atteinte des objectifs.

Il est également important de noter que les informations reprises dans ce bilan ne sont pas exhaustives, et qu'il s'agit uniquement des informations dont dispose le SYMSAGEL.

Comme le conclut ce bilan, il existe un certain manque de centralisation de la donnée sur le SAGE, ce qui implique que des projets ont peut-être été oubliés, et que l'état d'avancement des dispositions peut différer de ce qui est ici exposé.

Enjeu 1

	État d'avancement
Objectif 1 Limiter la pollution diffuse	
Disposition 1.1 Réduire les pollutions par les phytosanitaires et les nutriments	En cours
Disposition 1.2 Diminuer le ruissellement, le lessivage et l'érosion des sols	En cours
Objectif 2 Réduire l'impact des rejets	
Disposition 2.1 Réduire les pollutions générées par les stations d'épuration et les rejets industriels	Premiers pas
Disposition 2.2 Réduire l'impact des rejets de l'ANC (Assainissement Non Collectif)	Premiers pas
Disposition 2.3 Diminuer l'impact des rejets des eaux pluviales	En cours

Enjeu 2

	État d'avancement
Objectif 3 Protéger la ressource en eau et sécuriser l'usage "Alimentation en eau potable"	
Disposition 3.1 Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau	Résultats visibles
Disposition 3.2 Favoriser la solidarité autour de l'eau potable	Résultats visibles
Objectif 4 Favoriser les économies d'eau	
Disposition 4.1 Inciter aux économies d'eau	En cours
Disposition 4.2 Promouvoir la mise en œuvre de techniques alternatives	En cours

Enjeu 3

	État d'avancement
Objectif 5 Reconquérir les aspects écologique et hydromorphologique des milieux aquatiques	
Disposition 5.1 Restaurer et entretenir les cours d'eau et milieux aquatiques	Résultats visibles
Disposition 5.2 Favoriser les potentialités piscicoles des cours d'eau	Résultats visibles
Disposition 5.3 Gérer les espèces invasives	Premiers pas

Objectif 6 Reconquérir les zones humides	
Disposition 6.1 Identifier les zones humides	En cours
Disposition 6.2 Préserver et restaurer les zones humides	Résultats visibles
Objectif 7 Gérer la situation d'étiage	
Disposition 7.1 Améliorer la connaissance des cours d'eau en période d'étiage	Premiers pas
Disposition 7.2 Concilier les usages	En cours
Objectif 8 Valoriser les espaces forestiers	
Disposition 8.1 Gérer les espaces forestiers	Non démarrée
Disposition 8.2 Préserver les espaces forestiers	Non démarrée

Enjeu 4

	État d'avancement
Objectif 9 Accompagner la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI	
Disposition 9.1 Suivre la mise en œuvre du PAPI et de la SLGRI	Résultats visibles
Disposition 9.2 Favoriser la communication	Résultats visibles
Objectif 10 Améliorer la gestion des inondations	
Disposition 10.1 Préserver les zones à caractères inondables	En cours
Disposition 10.2 Maîtriser les eaux de ruissellement en milieux urbain et rural et les déchets	En cours
Objectif 11 Prendre en compte les enjeux du Canal à Grand Gabarit	
Disposition 11.1 Améliorer la gestion du Canal à Grand Gabarit	Premiers pas

Enjeu 5

	État d'avancement
Objectif 12 Garantir la gouvernance autour du SAGE	
Disposition 12.1 Mettre en œuvre le SAGE	Résultats visibles
Disposition 12.2 Favoriser les échanges autour du SAGE	Résultats visibles
Objectif 13 Capitaliser et diffuser l'information	
Disposition 13.1 Capitaliser l'information	Résultats visibles
Disposition 13.2 Diffuser le SAGE et ses données	Résultats visibles

Le tableau de bord : un outil à renforcer lors de la révision

Le tableau de bord constitue un outil précieux pour évaluer l'impact du SAGE sur le territoire. Cependant, lors de la rédaction et de la révision du SAGE en 2010 et 2019, il n'a pas été suffisamment affiné. Le trop grand nombre d'indicateurs, engendrant la nécessité de collecter de nombreuses informations, a limité sa complétion et, par conséquent, le suivi des actions.

Dans le cadre de l'état des lieux du SAGE de la Lys, il est donc primordial de finaliser ce tableau de bord, qui aurait idéalement dû être achevé en même temps que le bilan actuel, mais les contraintes de temps l'ont rendu impossible.

Les indicateurs actuellement disponibles offrent déjà un complément utile pour affiner l'évaluation de l'avancement des objectifs. Cependant, leur nombre, leur pertinence et leur capacité à refléter directement les objectifs du SAGE restent perfectibles.

Une attention particulière devra donc être portée, dès maintenant et lors de la révision du SAGE, à :

- Consolider les indicateurs existants ;
- Les aligner clairement sur les objectifs stratégiques ;
- Se fixer de nouveaux objectifs ;
- S'assurer de la disponibilité régulière des données pour garantir un suivi fiable et opérationnel.

4. CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LE SAGE DE LA LYS

4.1. Points forts

Le bilan met en évidence plusieurs éléments positifs qui confirment la solidité et la légitimité du SAGE de la Lys.

Une structure porteuse reconnue

L'évaluation de Planète Publique (2021) a souligné la légitimité du SYMSAGEL dans son rôle de structure porteuse du SAGE. Cette reconnaissance constitue un socle essentiel pour la coordination territoriale.

Une mise en œuvre efficace de certaines démarches

Le PAPI bénéficie d'un déploiement dynamique et constitue l'un des dispositifs les plus opérationnels du territoire.

Dans cette continuité, la STRAGEMA et le PTGE reprennent déjà certains de ses principes méthodologiques, favorisant une mise en œuvre cohérente et efficace. Il serait pertinent de s'inspirer de ce cadre méthodologique solide lors de la révision du SAGE.

Une meilleure cohérence entre PAGD et actions réalisées

Alors que *Planète Publique* soulignait en 2021 un manque de cohérence entre les orientations du PAGD et leur traduction opérationnelle, ce constat semble aujourd'hui s'atténuer. La majorité des actions engagées répondent désormais correctement aux objectifs du SAGE, à l'exception de certaines dispositions. Il conviendra donc, lors de la révision, de faire un tri parmi ces dispositions qui soit se confondent, soit apparaissent peu utiles.

Une dynamique renforcée sur les milieux naturels

Les thématiques liées aux milieux naturels, jugées insuffisamment développées en 2021, connaissent aujourd'hui un réel regain d'intérêt, en cohérence avec les enjeux écologiques du territoire. Cependant, ces thématiques, tout comme la gestion de la ressource, sont souvent perdues comme des contraintes.

Des actions intégrées et transversales

Le SYMSAGEL adopte, à travers ses différentes initiatives, une approche transversale, comme en témoigne la diversité des thématiques abordées dans la *Liste des dispositions et sous-dispositions concernées par chaque projet*. Cette méthode permet de répondre à des enjeux variés et interconnectés, tout en renforçant la sensibilisation des acteurs aux multiples services rendus par les écosystèmes. La gestion des zones humides, par exemple, centrale dans la GEMAPI, est également intégrée aux actions PAPI, soulignant ainsi la reconnaissance des fonctionnalités multiples de ces milieux.

Cependant, cette transversalité, bien que porteuse de cohérence, s'accompagne d'une complexité plus grande dans la réalisation de certains projets. L'implication d'un grand nombre d'acteurs peut en effet multiplier les risques de blocages, en raison de la diversité des intérêts et des processus décisionnels à concilier.

Pour préserver cette dynamique vertueuse, il apparaît essentiel de maintenir, voire renforcer, cette approche transversale, tout en optimisant la coordination entre les parties prenantes. L'enjeu consiste à concilier ambition et efficacité, afin de garantir une gestion intégrée et durable du territoire.

4.2. Points de vigilance

Malgré ces avancées, plusieurs limites affectent encore la lisibilité, la cohérence et l'efficacité globale du SAGE.

Un portage politique insuffisant, et divers déséquilibres

D'après l'évaluation de Planète Publique, les élus de la CLE sont impliqués et assurent un portage actif du SAGE. Cependant, il apparaît en réalité que les élus semblent s'être petit à petit désintéressés de cette instance, et qu'il est difficile de les mobiliser.

De plus, certains acteurs déplorent que ce collège soit sur-représenté par rapport aux autres, au détriment de la bonne représentativité au sein de la CLE, les décisions reflétant alors davantage les intérêts des élus que la pluralité des acteurs.

En effet, il ressort des entretiens menés dans le cadre de ce bilan, le côté « élitiste » de la CLE, découlant d'une vulgarisation parfois insuffisante et d'un déséquilibre entre collèges en faveur de celui représentant les collectivités territoriales (dit « le collège des élus »). Le sentiment d'être écouté sans être entendu a également été nommé à plusieurs reprises.

Il serait donc intéressant d'adresser ces problématiques, notamment en analysant ce qui, au sein de la CLE, bloque la participation équitable de l'ensemble des participants.

Une difficulté persistante du suivi

La difficulté à suivre l'avancement des actions et à mesurer l'atteinte des objectifs demeure un enjeu central, déjà mis en évidence par Planète Publique. La mise en place d'un suivi régulier des indicateurs du tableau de bord permettrait d'améliorer significativement le pilotage des actions.

Par ailleurs, l'utilisation d'un tableur de suivi des actions du SAGE, comme il en est déjà un en vigueur au sein du Pôle PAPI, offrirait une vision consolidée des projets en cours et contribuerait à limiter les pertes d'information.

Un tel outil favoriserait également un meilleur suivi financier des différentes dispositions, ainsi qu'une comparaison plus précise entre les coûts prévisionnels et les coûts réalisés. En effet, la transversalité de certaines études ou projets rend parfois difficile leur rattachement à une disposition spécifique. Un travail d'harmonisation sera donc nécessaire afin d'améliorer ce suivi et de mieux rendre compte des dépenses engagées au regard des différents enjeux du SAGE.

Ainsi, le SYMSAGEL devra développer de nouveaux outils ou adapter ceux existants afin de garantir un suivi cohérent, lisible et opérationnel des actions mises en œuvre.

Des thématiques qui restent peu développées ou fragiles

Certaines thématiques, bien qu'elles fassent l'objet de dispositions spécifiques, sont encore peu traitées. Il convient de déterminer si ce manque d'attention résulte d'un déficit de moyens, d'intérêt ou d'adéquation avec les besoins du territoire. Lors de la révision du SAGE, il sera nécessaire de combler ces lacunes afin de renforcer la cohérence entre le PAGD et les enjeux locaux.

Exemple : gestion et préservation des espaces forestiers

Les dispositions 8.1 « Gérer les espaces forestiers » et 8.2 « Préserver les espaces forestiers » sont peu développées. Cette situation peut refléter une appropriation limitée de la

thématique, un faible portage ou une évolution des priorités territoriales. Une réflexion devra être engagée pour clarifier, renforcer ou, si nécessaire, supprimer ces dispositions.

Une mise en œuvre parfois bloquée

Certaines dispositions restent peu développées, principalement par manque de moyens. Lors de la révision du SAGE, il sera important d'apporter des réponses adaptées. Une approche efficace consiste à analyser les causes du non-changement afin de proposer des solutions ciblées pour chaque situation.

Exemple : gestion de l'ANC

La mise en conformité actuelle reste peu incitative, notamment en raison de sanctions financières relativement faibles par rapport au coût réel des travaux de mise en conformité. Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'information auprès des particuliers et de mobiliser davantage les EPCI pour encourager la mise en conformité.

Des dispositions redondantes ou trop proches

Certaines dispositions sont très proches de thématiques abordées dans d'autres enjeux. C'est le cas notamment pour la disposition 7.1 « Améliorer la connaissance des cours d'eau en période d'étiage », qui se rapproche des travaux menés dans le cadre du PTGE, ce qui interroge sur sa valeur ajoutée. Une intégration plus cohérente dans le SAGE est à étudier, notamment avec l'étude HMUC.

C'est aussi le cas des dispositions 13.1 et 13.2, qui, bien que différentes sur le papier, sont souvent mises en œuvre au travers des mêmes projets, d'où une confusion dans leur portée.

Une lisibilité et une diffusion insuffisantes du SAGE et de ses outils

Un SAGE trop dense et difficile à s'approprier

Le SAGE, jugé volumineux et complexe, reste difficile à lire et à mobiliser pour de nombreux acteurs.

Une simplification et une meilleure structuration (fiches synthétiques, schémas, repères opérationnels) seraient nécessaires pour en faciliter la compréhension.

Un tableau de bord peu clair et insuffisamment opérationnel

Le tableau de bord souffre avant tout d'une disponibilité limitée des données et d'indicateurs à retravailler, ce qui limite sa capacité à suivre précisément la mise en œuvre du SAGE pour le moment. De ce fait, il est peu complété, et donc peu diffusé.

Une meilleure diffusion auprès des acteurs opérationnels et décisionnaires, ainsi qu'une communication adaptée au grand public, avec des formats clairs et pédagogiques, apparaissent nécessaires pour renforcer son efficacité et son rôle d'outil stratégique.

Une identification encore insuffisante du SYMSAGEL comme acteur central

La centralisation des données demeure relativement faible et non homogène sur l'ensemble du territoire, et les retours des partenaires sont limités, malgré certaines améliorations, comme la transmission annuelle par la DDTM 62 des informations sur les retournements de prairies, ou l'utilisation par le SYMSAGEL de nouveaux outils, comme Murex ou le Superviseur d'étiage par exemple.

Par ailleurs, les missions du SYMSAGEL sont régulièrement confondues avec celles d'autres structures, ce qui conduit à des situations où du temps est consacré à des réunions pour lesquelles ses compétences ne sont, en définitive, ni requises ni mobilisées.

Cela met en évidence un besoin clair de mieux identifier les rôles et compétences du SYMSAGEL et, idéalement, de créer une plateforme de centralisation des données à plus grande échelle. Une meilleure centralisation et diffusion des informations est essentielle pour renforcer la cohérence et l'efficacité des actions sur le territoire.

Un manque de coordination et de suivi des projets extérieurs au SYMSAGEL

Certains projets menés par d'autres structures ne sont pas toujours suivis par le SYMSAGEL, ce qui entraîne des pertes d'informations et parfois des doublons. Le partage des outils précédemment nommés, comme un futur tableau de suivi des actions, avec l'ensemble des partenaires, ainsi qu'une meilleure coordination entre les acteurs du territoire, pourrait contribuer à résoudre cette problématique. Les modalités précises de mise en œuvre de ces solutions restent à définir.

Exemple : études ZH

L'étude sur les zones humides menée par le SYMSAGEL présentait de fortes similitudes avec celle lancée par la CABBALR, ce qui a nécessité une réadaptation du projet afin d'éviter les doublons et d'optimiser la cohérence des actions sur le territoire. Finalement, il a été décidé d'intégrer les données de la CABBALR dans l'étude du SYMSAGEL, permettant ainsi de consolider les informations et de rationaliser le suivi.

Des tensions entre acteurs et une perception parfois contraignante du SAGE

Selon l'Étude évaluative de la politique des SAGE réalisée par le Ministère de la Transition écologique, certaines thématiques portées par les SAGE peuvent être perçues comme des contraintes, notamment en raison du décalage entre l'échelle hydrographique qui fonde leurs périmètres et les échelles administratives utilisées par les acteurs de l'aménagement du territoire. Les entretiens menés ainsi que les différentes réunions organisées sur le territoire confirment cette perception.

Par ailleurs, les échanges entre acteurs restent parfois difficiles : chacun peut prioriser ses propres objectifs et intérêts, ce qui peut ralentir la dynamique collective. Ce constat rejoint également celui de l'évaluation nationale des SAGE, qui souligne l'importance de renforcer les conditions de coopération et de dialogue entre les différents acteurs.

Pour y répondre, un travail d'animation devra être mené afin de renforcer la communication et la concertation, accompagné d'une adaptation des dispositifs pour mieux tenir compte des perceptions négatives et des divergences de valeurs entre acteurs.

CONCLUSION

Le bilan du SAGE de la Lys met en lumière une dynamique globale positive et des avancées dans la mise en œuvre de certaines actions, notamment le PAPI et la STRAGEMA, qui bénéficient d'une méthodologie solide et d'une transversalité accrue entre les projets. Les objectifs liés à la qualité de l'eau, à la protection des milieux naturels et à la gestion intégrée des risques semblent globalement respectés, et la structure porteuse, le SYMSAGEL, est reconnue pour sa légitimité et son rôle central dans la coordination territoriale. La cohérence entre les orientations du PAGD et les actions réalisées s'est améliorée, et les initiatives transversales contribuent à une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et des services rendus par les écosystèmes.

Cependant, le bilan révèle également plusieurs limites importantes. Les objectifs du SAGE ne sont pas formulés selon des critères SMART, ce qui complique l'évaluation fine de leur atteinte. Certaines dispositions, notamment liées à la gestion des espaces forestiers ou à l'ANC, restent peu développées ou bloquées par des contraintes financières, techniques ou organisationnelles. La lisibilité du SAGE et de ses outils est insuffisante, le tableau de bord n'est pas pleinement opérationnel, et la centralisation des données demeure partielle. Par ailleurs, le suivi des projets extérieurs au SYMSAGEL est limité, et certaines actions se chevauchent, générant des doublons ou des confusions. Enfin, le portage politique et la mobilisation des acteurs restent fragiles, et certaines thématiques sont parfois perçues comme contraignantes, ralentissant la dynamique collective.

Ces constats mettent en évidence le **besoin d'une révision du SAGE** afin de renforcer sa lisibilité, sa cohérence et son efficacité. La révision devrait permettre de : clarifier et hiérarchiser les objectifs, en distinguant les orientations stratégiques des objectifs opérationnels mesurables ; consolider le tableau de bord et les indicateurs pour assurer un suivi fiable et régulier ; mieux structurer et centraliser les données sur le territoire ; harmoniser les actions et éviter les redondances ; renforcer la coordination et l'implication des acteurs, y compris au niveau politique ; et combler les lacunes identifiées sur certaines thématiques, tout en conservant la transversalité et l'intégration des enjeux écologiques et hydrologiques dans la planification du SAGE. Cette révision garantira une meilleure appropriation par les acteurs, un pilotage plus efficace et une mise en œuvre durable des actions sur le bassin de la Lys.